

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00

Edition hebdomadaire, par an..... 1.00

Invariablement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numéro

6 cents par semaine

Tarif des Annonces

Table with 2 columns: Description of ad type (Première insertion, Autres insertions, Avis de Noces, etc.) and Price (e.g., \$0.1, 0.05, 0.06).

NOUVEAUX DE L'ÉVÉNEMENT DU 11 JUIN 1883.

SIMONE ET MARIE

TROISIÈME PARTIE (SUITE)

LII

Le fils d'Aimée Joubert et le faux abbé Méryss quittèrent de nouveau la maison et descendirent dans le jardin.

Verdier marcha droit à la porte de communication masquée par un rideau d'arbustes à feuillages persistants.

Il ouvrit cette porte avec des précautions infinies.

Une nappe épaisse de lierre barrait le passage du côté du pensionnat.

—Traversez adroitement cette végétation encombrante... dit Verdier, évitez autant que possible de briser des rameaux et de détacher des feuilles afin de ne point laisser des traces, je ne fermerai point la porte et je resterai ici, sur le seuil... A la moindre alerte un coup de sifflet... c'est convenu ?

—Oui... répondit Maurice.

Le jeune homme se glissa comme un reptile au milieu des lierres qui se rejoignaient derrière lui.

La porte ainsi cachée était à peu près introuvable pour quiconque n'en aurait pas connu l'existence.

Une fois dans le jardin du pensionnat, Maurice fit halte et jeta un regard scrutateur autour de lui.

En même temps qu'il constatait une solitude absolue, il prenait un point de repère afin que rien ne vint retarder sa fuite en cas d'alerte.

Satisfait des résultats de son examen il s'avança sans hésiter vers les bâtiments du pensionnat.

Les fenêtres des dortoirs étaient éclairées par la faible lueur des veilleuses placées de distance en distance.

Cela n'effraya point le misérable.

Il eut soin de marcher dans l'ombre épaisse des arbres que projetait sur le sol le clarté de la lune.

D'instinct il atteignit l'espace découvert séparant le vieil hôtel de la partie boisée du jardin.

Cet espace était pavé.

Maurice le savait et il avait pris ses précautions en se chaussant de souliers dont les semelles de feutre assourdisaient complètement le bruit de ses pas.

De nouveau il prêta l'oreille.

Tout était silencieux.

Il se remit en marche et se dirigea vers la grande porte vitrée à deux battants qui s'ouvrait sur le vestibule où commençait l'escalier conduisant aux étages supérieurs.

S'étant gravé dans la mémoire le plan tracé par Verdier il n'avait pas un instant d'hésitation.

Résolument il posa sa main sur le bouton de la porte, la fit tourner avec lenteur et l'un des battants s'ouvrit sans bruit.

Il entra et repoussa le battant, mais en ayant soin de ne le point fermer.

Une obscurité profonde régnait dans l'escalier.

Maurice démasqua l'âme de sa lanterne sourde, et ne craignant plus de heurter gravit rapidement les marches, en ayant soin de bien équilibrer le poids de son corps afin d'éviter tout craquement intempestif.

Il arriva sans encombre au troisième étage.

Là il fit halte au milieu du palier sur lequel s'ouvraient plusieurs portes.

Il les compta et alla droit à celle de la chambre de Simone.

La clef était à la serrure.

Maurice se pencha un instant vers l'huis, l'oreille collée contre le panneau et, retenant son haleine, l'écoula.

Tout était calme à l'intérieur.

Pas un bruit, pas même un murmure.

Mettant alors la main sur la clef, il la fit tourner comme au rez-de-chaussée il l'avait fait tourner le bouton.

La porte s'ouvrit.

Le jeune homme entra dans la chambre après avoir voilé le rayon lumineux de sa lanterne.

Simone dormait d'un sommeil profond.

Dans le silence de la nuit Maurice entendait sa respiration égale et calme.

Après avoir laissé deux ou trois secondes s'écouler, il fit jouer la partie mobile de sa lanterne sourde de manière à produire un léger filet de lumière, suffisant pour le guider sans éveiller la jeune fille.

Il la vit, dormant avec un sourire aux lèvres.

Le misérable sentit un frisson courir dans ses veines.

Il s'approcha cependant de la couche virginale, et s'agenouilla sur le petit tapis qui servait de descente de lit, tira de sa poche l'écrin contenant le flacon d'acide prussique, ouvrit l'écrin, plaça la partie supérieure du flacon sous les narines de la jeune fille et pressa le ressort.

Le corps tout entier de Simone vibra, comme sous une violente décharge d'électricité.

Ses bras se soulevèrent, ses yeux s'ouvrirent, puis les bras retombèrent inertes, les paupières s'abaissèrent de nouveau et la respiration s'arrêta.

—Elle est morte... se dit Maurice après avoir posé sa main sur le cœur qui ne battait plus.

Il renferma son flacon dans l'étui de maroquin noir puis, fouillant la poche de côté de son vêtement, il en tira un papier plié en quatre qu'il plaça dans le tiroir du haut de la commode.

—De cette façon, murmura-t-il, on saura qui elle est, ce qui est indispensable car nous aurons besoin de son extrait mortuaire...

Le papier déposé dans le tiroir par le scélérat était l'acte de naissance de la jeune fille, acte qui la faisait connaître sous le nom de Simone, fille naturelle de Valentine Dharville et de père inconnu.

Ceci fait, il reprit sa lanterne, sortit de la chambre, referma la porte et descendit.

Verdier l'attendait toujours au même endroit, derrière le rideau de lierre.

—Eh bien ? lui demanda-t-il.

—C'est fait, répondit Maurice en se glissant de nouveau à travers la nappe de verdure.

Les deux hommes rentrièrent dans le petit hôtel.

Presqu'au moment où ils venaient d'en franchir le seuil, un coup de sonnette retentit à la porte de la cour.

—C'est Van Broecke ! dit Verdier avec joie. Je respire enfin !

Dominique s'était empressé de traverser la cour et d'ouvrir.

Lartigues parut et se hâta de rejoindre ses deux complices qui l'attendaient avec une si grande impatience.

Comme il l'avait fait quelques minutes auparavant, Verdier demanda : —Eh bien ?

De même que Maurice, Lartigues répondit : —C'est fait...

Il ajouta : —Et d'un seul coup... Tout va-t-il bien ici ?

—Tout va bien.

—Simone ?

—Elle est morte.

—Bravo !

—Vous voyez, dit Maurice, que mes calculs étaient exacts.

—C'est vrai, répliqua Lartigues. Vos prévisions se sont réalisées de point en point... A onze heures précises le comte est arrivé, sa lettre à la main, demandant monsieur Marchais et mademoiselle Simone... Je l'ai fait entrer, je lui ai dit que Simone attendait dans la pièce voisine ; j'ai ouvert une porte, j'ai reculé par politesse afin de le laisser passer le premier et, aussitôt derrière lui, je lui ai planté mon couteau entre les deux épaules... Il a fait : *Ouf* ! et il est tombé sur le nez... Ce pauvre comte était mort...

—Et la lettre ? dit vivement le faux abbé Méryss. J'espère bien que tu ne lui as pas laissé la lettre ?

—La voici... dit Lartigues en posant

un papier sur la table. Brûlez-la... Maurice ralluma à la flamme d'une bougie.

Lartigues reprit : —Maintenant, nous allons nous reposer : je suis brisé de fatigues.

—Moi aussi... dit Maurice. Nous dormirons d'un bon sommeil, car la besogne accomplie cette nuit nous assure la tranquillité d'esprit... A cette heure voulez-vous me permettre de vous donner un bon conseil ?

—Sans doute...

—Eh ! bien, cloisissez-vous ici, et ne mettez ni l'un ni l'autre les pieds de hors jusqu'au jour où vous partirez pour l'Angleterre...

—Le conseil est bon, en effet, et nous le suivrons... dit Lartigues... Cependant je dois aller demain au bureau de la rue d'Enghien, retirer une lettre que j'attends de Londres...

—J'irai à votre place... fit Maurice. Notre intérêt commun exige que vous ne vous montriez pas dans Paris.

—Soit, mais alors prenez ceci... Et Lartigues, fouillant dans son portefeuille, en tira une enveloppe qu'il tendit à Maurice, puis il ajouta : —C'est l'enveloppe d'une lettre que j'ai déjà prise à ce bureau... Celle qui s'y trouvera demain portera la même adresse... Vous n'aurez donc qu'à monter celle-ci pour qu'on vous remette l'autre...

—A merveille ! dit Maurice, en mettant l'enveloppe dans sa poche.

—J'aurais besoin d'avoir la lettre de Londres le plus tôt possible... reprit Lartigues.

—Soyez paisible... Je ne vous la ferai point attendre... Je viendrai vous l'apporter ici aussitôt après avoir passé au bureau de poste...

—A merveille !

—Maintenant, bonne nuit et à demain... Entre les millions et nous il n'y a plus qu'un obstacle qui dans huit jours aura disparu...

Lartigues conduisit le jeune homme jusqu'à la porte de la rue, où ils se quittèrent en échangeant une poignée de main et en répétant : —Bonne nuit, et à demain !

LIV

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute que madame Rosier avait pris une voiture à la station de la place du Château-d'Eau, place de la République aujourd'hui, en disant au cocher : —Vingt francs pour vous si vous me conduisez en dix minutes au numéro 9 du quai des Orfèvres.

Le cocher avait répondu : —Préparez le jaquet... J'ai un cheval neuf... Nous allons filer comme le vent.

Et son cheval, vigoureusement fouetté, était parti à une allure de trotteur pur sang.

En dix minutes moins quelques secondes le fiacre arrivait à l'endroit indiqué.

Le chef de la sûreté se trouvait chez lui et n'était pas encore couché.

La policière monta rapidement, dit son nom au domestique et ajouta : —Dépêchez-vous de prévenir votre maître... il y a urgence...

Il nous semble superflu d'affirmer qu'elle fut immédiatement introduite.

En la voyant, le chef de la sûreté s'écria : —Chère madame, qu'y a-t-il donc ? —Des choses énormes... Vite à la préfecture... Il nous faut des hommes et Lartigues est à nous...

—Mais dites-moi...

—Ici, pas un mot... Les minutes valent des heures... Je vous expliquerai tout en route...

Le chef prit son chapeau et suivit la policière.

A la préfecture on réunit douze hommes de service et l'on partit pour le boulevard du Temple.

ON DEMANDE

Une servante munie de bonnes recommandations et capable de se rendre généralement utile dans une famille à la campagne où il n'y a que trois enfants, trouverait un bon engagement en s'adressant à ce bureau. Une fille d'un certain âge serait préférée. On donnera de bons gages. 29 mai 1883.

ON DEMANDE

Des agents du sexe féminin pour la vente de l'appareil appelé "QUEEN PROTECTOR", qui est tout nouveau et qui appartient exclusivement aux dames. Toutes en ont besoin. Il est fait de caoutchouc mouleux et flexible, et il protège parfaitement les vêtements lorsqu'il est nécessaire de le porter. Il ne se vend que \$1.50. Nous accordons une large commission et il y a des agents qui réalisent \$100 par mois. La vente marche partout à merveille. Nous faisons déduction des droits. S'adresser en anglais, en accompagnant d'un timbre de poste, à la LADIES' UNDERGARMENT MANUFACTURING CO., 9 South May Street, Chicago, Illinois. 9 juin, 1883.—3fs.

LE MAGNIFIQUE ETALON "STADACONA"

Acheté par la Société d'Agriculture de la cité de Québec, coûtant au-delà de \$900, et maintenant la propriété de M. O. Plamondon, qui l'a acheté à la condition expresse de le garder pendant deux ans dans le voisinage de la cité de Québec. Les éleveurs de chevaux ne sauraient trouver un plus bel étalon que "Stadacona" il est de la fameuse race de trotteurs "Hambledonian", élevé par M. Bail de Stanstead, il tient par sa généalogie (Pedigree) aux meilleurs chevaux connus, tel que Messenger, Black Hawk and Morgan; son Pedigree est à la disposition des amateurs. On trouvera "Stadacona" en tout temps aux écuries de M. Ollivier Plamondon, 95, rue Massue, St-Sauveur. Prix des services de Stadacona est comme suit : Pour la saison \$5, payable d'avance. Pour garantir \$10. 31 mai 1883—1m C E & C

LIVRES

— POUR —

Distribution de Prix.

Nous venons de recevoir un excellent choix de livres richement reliés pour la distribution des prix dans les écoles, et nous invitons MM. les communi-saires, instituteurs et institutrices, à nous faire parvenir leurs commandes. Nous enverrons des échantillons SUR DEMANDE, aux personnes qui ne pourront pas venir faire leur choix à notre librairie.

Les prix sont marqués en chiffres distincts sur chaque livre.

Nous recommandons spécialement notre collection d'ouvrages CANADIENS, comprenant 20 titres différents, solidement et richement reliés. Ces ouvrages étant l'historique de nos héros canadiens se recommandent d'eux-mêmes et sont vendus à plus bas prix que les livres importés d'Europe. Voyez-les et vous serez satisfaits.

Le petit mois du Sacré-Cœur de Jésus à 40 cts la douzaine ou 5 cts chaque.

Le mois du Sacré-Cœur par le Rév père Hugnet, 50 cts.

Le Sacré-Cœur de Jésus par Mgr de Ségur, 20 cts.

Le mois du Sacré-Cœur des enfants de Marie, 20 cts.

Le mois du Sacré-Cœur extrait des écrits de la Bienheureuse Marguerite Marie, 38 cts.

Le chrétien à l'école du Cœur de Jésus par le père Novet, \$1.20 cts.

Manuel de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus par le père Franco, relié, 90 cts.

Nous avons toujours le meilleur assortiment de papeterie, fournitures de bureaux, articles pour fleurs, dire, cierges, etc., etc. Pressez à copier, papier à envelopper, fil à attacher. Sacs de papier, etc., etc. F. DESJARDINS & Cie., Libraires-Papetiers.

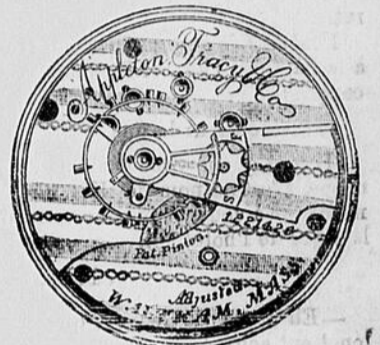
A vendre ou a louer

Une magnifique résidence privée, située dernièrement complètement à neuf de la cave au grenier, comprenant onze appartements; facile à chauffer, —bain à eau froide et eau chaude, etc., etc.—No 25 rue d'Argillon, à vendre à termes de paiement excessivement faciles, ou à louer.—Possession immédiate. S'adresser à A. LAWIGNE, 55 rue de la Fabrique. 10 mai 1883.

Entrepot de Montres.

— DE LA —

Célèbre Fabrique WALTHAM



DUQUET & CIE,

87 et 69, Rue la Fabrique N.-V.

Venons de recevoir de Paris, par le dernier courrier de la ligne Allan,

Sept Caisses d'Horloges,

de luxe et d'art en Marbre. Aussi, candélabres, coupes et statuettes en bronze; grandes avec glaces de Venise.

DE MERIDEN.

HUIT CAISSES DE DEUX BOUCAUTS D'ARGENTERIE avec dessins les plus nouveaux et les plus artistiques. C'est le plus joli et le plus riche assortiment que les amateurs et les grands connaisseurs puissent trouver dans la puissance, comprenant des articles admirables pour cadeaux de nocces ou pour toute autre occasion solennelle.



Diamants, Bijoux avec pierres précieuses

Bagues, Bracelets, Médailles, Boucles d'oreilles, parures, etc., etc., dont les prix s'élevaient de DIX PIASTRES jusqu'à SEPT CENTS PIASTRES.

Horloges garde de nuit, Brevetés d'après l'INVENTION DUQUET,

Indispensable aux édifices publics, gr. et fabriques, magasins, etc., etc.

HORLOGES ANTIQUES, etc. etc. en cuivre.

DUQUET & CIE, 87 et 69, Rue la Fabrique, N.-V.

11 mai 1883.—F. 6 ps-C. s.

Nouvelle Epicerie. M. ALLAIRE

A LE PLAISIR d'annoncer ses amis et au public en général qu'il ouvre aujourd'hui, com des

Rues Grant et du Roi.

Un établissement d'épicerie. Il aura constamment à la disposition du public un assortiment complet de Thé, Café, Sucre, Tabac, Cigares, Vins, Liqueurs, etc. F. N. ALLAIRE, Coin des Rues Grant et du Roi, St-Roch 3 mai 1883.

LES MISÉRABLES DE LONDRES.

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

En ce moment, un incident vint mettre fin à cette conversation; un valet venait d'entrer, et avait remis un billet à Georges.

Celui-ci s'était levé, et, à peine avait-il jeté les yeux sur le billet, qu'il avait poussé un cri.

—Qu'y a-t-il donc? demanda vivement le colonel en se rapprochant.

—Lisez! lisez! fit George avec émotion.

Le colonel prit la lettre et la parcourut.

Il n'y avait que quelques mots écrits à la hâte par Paul, et ils étaient ainsi conçus:

«Monsieur le duc,

Il faut que je vous parle à l'instant même. C'est au nom de Kitty que je m'adresse à vous, et je vous attends à la porte de l'hôtel.

« PAUL »

—Eh bien? dit Georges, quand le colonel eut achevé.

—Eh bien! répondit ce dernier à voix basse, je ne pense pas que vous désiriez mettre la duchesse dans la confidence de votre passé; il serait donc imprudent de sortir.

—Mais si Kitty a besoin de moi? Laissez-moi faire; je me charge de tout arranger, et je vais parler à l'homme qu'elle vous envoie.

—Mais vous viendrez me dire...

Je vous dirai tout, mon ami; vous savez bien que vos intérêts me sont aussi chers que les miens. Comptez donc sur moi, et restez auprès de la duchesse.

Cette conversation avait été tenue à l'écart et à voix basse, et comme Ophélie paraissait s'en inquiéter:

—Rassurez-vous, milady, fit O'Chraue; je vous demande seulement la permission de vous quitter quelques instants. C'est bien le moins que l'on se sacrifie pour ses amis, quand il s'agit surtout de les débarrasser d'importuns et de fâcheux.

Il sortit sur ces mots, et se rendit à la porte de l'hôtel.

Il y trouva Paul qui attendait.

—Est-ce à M. le duc de Frileuse que j'ai l'honneur de parler? dit ce dernier en s'inclinant.

—Non, monsieur, répondit le colonel, mais je suis l'ami du duc, et il m'envoie vers vous.

—C'est que ce n'est pas tout à fait la même chose.

—Qu'avez-vous donc à lui dire?

—Une chose que l'on m'a recommandé de ne confier qu'à lui seul.

Le colonel s'inclina.

—Je n'insiste pas, dit-il avec ironie. Comment vous appelle-t-on, mon ami? Je m'appelle Paul, monsieur, et je suis contre-maître chez M. Styler.

—Ah! ah! je m'en doutais.

—Vous me connaissez?

—On m'a parlé de vous.

—Eh bien! voilà justement la différence qui existe entre nous.

—Comment?

—Dame! je ne sais pas qui vous êtes, moi, et quoique vous vous disiez l'ami du duc de Frileuse...

—On m'appelle le colonel O'Chraue.

—Comme ça se trouve!

—Vous me connaissez?

—Un peu, mon neveu; on m'a parlé de vous, à moi aussi.

—Qui cela? fit le colonel en fronçant le sourcil.

—Ah! vous me permettrez bien de ne pas le dire.

—Pourquoi?

—C'est un secret.

Le colonel mordit les lèvres; il n'était pas habitué à rencontrer une pareille opposition, et il sentait une sourde irritation gronder dans sa poitrine.

—Voyons! dit-il alors d'un ton impérieux et bref, finissons-en.

—Vous croez donc que je suis ici pour mon plaisir? répartit le jeune parisien.

—Que voulez-vous?

—Parler au duc.

—Il ne peut vous recevoir.

—Eh bien! je repasserai.

—C'est inutile.

—Vous croyez?

—J'en suis sûr; et, tenez, laissez-moi vous donner un conseil.

Si ça ne coûte rien...

—Cela peut vous servir, au contraire.

—J'écoute.

—Vous venez de la part de Kitty, n'est-ce pas?

—Puisque vous le savez, je ne vois pas pourquoi je le cacherais.

—Kitty est une jeune fille romanesque; elle croit avoir des droits sur le cœur du duc, et elle s'autorise de quelques relations antérieures pour venir l'importuner.

—Ah! vous la calomniez.

—Je ne la calomnie pas le moins du monde. Faites-lui bien comprendre sa position; qu'elle se tienne tranquille; qu'elle laisse le duc tout entier à ses nouvelles préoccupations, et, à cette condition, on s'occupera d'elle.

Mais, si elle persiste à vouloir procéder par voie d'intimidation, ce sera tant pis, je l'en prévions, car elle pourra avoir à s'en repentir.

—Est-ce une menace! dit Paul étonné.

—Son sort est entre ses mains.

—Voilà de singulières paroles.

—Faites-en vous-même votre profit.

—Qu'est-ce à dire?

—Vous êtes Français, monsieur; à ce titre, vous ignorez nos mœurs et nos usages. Mais, dans aucun pays, il n'est prudent de se mêler des affaires des autres.

—Est-ce là votre dernier mot, monsieur?

—Pour aujourd'hui; du reste, je ne désire pas pour vous que nous ayons jamais à nous retrouver ensemble.

—Soit! monieur; mais tout ce que j'entends me semble étrange, et j'espère bien en apprendre davantage.

—Vous en savez déjà trop.

—C'est ce que nous verrons.

—Adieu, monsieur.

—Non au revoir, colonel; je suis entêté, voyez-vous, et je vous répète que nous nous reverrons.

Et Paul s'éloigna sur ces mots, laissant le colonel indécis sourdement agité, et ne sachant à quel parti se résoudre.

Comme il rentrait à l'hôtel, il se heurta à quelqu'un qui en sortait.

C'était Paddy.

—Eh bien! colonel, dit le gamin vous l'avez vu?

—Oui, répondit ce dernier, et tout cela mérite réflexion. Tu diras à Lupus de surveiller Bob, avant deux jours, il faut qu'on en finisse avec Kitty.

—Ce ne sera pas difficile, fit Paddy.

—Mais il y a autre chose.

—Quoi donc?

—Tu connais l'hôte du baronnet Milbury?

—J'ai passé bien des nuits dans ses écuries.

—Après-demain, tu iras y coucher avec Thompson et Lupus.

—Je ne demande pas mieux. Seulement, les palefreniers pourront s'étonner de voir arriver une compagnie si nombreuse.

—Il n'y aura à l'hôtel que lady Arabelle.

—Vraiment.

—Et comme l'aise du baronnet est bien garnie...

—Nous lui dirons quelques mots.

—C'est ainsi que je l'entends.

—A moins, cependant, que lady Milbury ne veuille faire quelque résistance.

Le colonel sourit.

Paddy fit une cabriole et disparut en un clin d'œil, pendant que, de son côté, le colonel se hâta de rentrer chez la duchesse.

XIII

LE FRÈRE ET LA SŒUR

Nous avons laissé William au moment où il venait de reconnaître sa sœur dans la malheureuse qui l'avait arrêté, non loin de Haymarket.

C'était le dernier coup de cette journée, dans laquelle il avait été si cruellement éprouvé.

—Ah! malheureuse! malheureuse! s'écria-t-il, emporté par un premier mouvement d'horreur et de colère.

—William! baubutia l'infortunée en s'affaissant sur elle-même et en se laissant tomber sur une borne.

William leva les bras au ciel et ses ongles crispés labourèrent son crâne. C'en était trop!

La coupe d'abordait; il était à bout de courage et de compassion; un éclair de menace sillonna son regard.

(A suivre)

A. PILON, MARCHAND DE MONTREAL, Etabli au No 130, Rue Saint-Joseph, QUEBEC.

A L'ENSEIGNE DE L'ÉTOILE D'OR, (PORTE VOISINE DE M. J. B. LALIBERTÉ, CHAPELIER)

M. PILON remercie cordialement le public en général du bienveillant encouragement qu'il a reçu depuis qu'il est établi à Québec. Le succès obtenu, a plus que dépassé ses espérances, car la foule qui encombrait ce magasin a été obligée de fermer son établissement pour pouvoir marquer les nouvelles marchandises qui arrivaient à chaque instant.

M. PILON profite de cette annonce de remerciement pour informer le public qu'il reçoit constamment de magnifiques Job lots de très belles marchandises achetées à des conditions très avantageuses des marchands en banqueroute de Montréal, et qu'il est prêt comme tous les jours à en faire le sacrifice en faveur des personnes qui lui ont donné un si généreux patronage.

M. PILON a engagé plusieurs nouveaux commis qui vous recevront avec politesse et courtoisie, et lui-même sera toujours là pour vous recevoir et prendre vos intérêts.

Un bon Tailleur et une Modiste étrangère de renom, très capables, sont dans l'établissement prêts à prendre vos commandes et à les exécuter sans délais. Les départements comprennent ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleur marché en fait de ce qui constitue un bon Magasin de Marchandises sèches.

Les effets suivants méritent l'attention spéciale des dames et demoiselles: CHAPEAUX tout garnis pour dames et enfants, à 25 cts et plus; non garnis à 5 cts. PLUMES pour Chapeaux, depuis 2 pour 5 cts et plus.

Bas, 5 cts, Gants de kid, 25 cts, En-tout-cas, 20 cts, Parasols en satin, 75 cts. Lot considérable de Frill à 1 centime, la verge et plus. Les Indiennes et Coton à des prix si réduits qu'il ne faut que les voir pour en acheter même sans en avoir besoin.

Venez et jugez par vous-mêmes, et vous direz que M. Pilon est l'homme par excellence, qui vend à bon marché et qui ne trompe jamais le public. Plus que cela, il donne même de beaux présents consistant en marchandises de fantaisie, à tous ceux qui lui font l'honneur d'une visite.

Les personnes de la campagne en particulier sont priées d'aller ailleurs s'informer des prix et de venir ensuite au magasin de M. Pilon, où elles ne manqueront pas d'acheter, car ses prix sont bien inférieurs à ceux de n'importe quel autre magasin.

9 juin 1883.—4f. E&C.

FLEURS NATURELLES. Soiree Patriotique. HABILLEMENTS

Mme LEMIEUX, fleuriste, ayant acheté tous les plants de fleurs de la splendide serre-chaude de Mlle Galbraith, préparera à demande, tous les jours de l'année, bouquets pour noces, pour anniversaires et pour toute occasion solennelle.

Plants de fleurs en petits pots pour garnitures de carrés, \$1 la doz à choisir. Fruits de la saison. Une visite est sollicitée, au DEPOT DE FLEURS NATURELLES, 72, rue St-Jean, Haute-Ville.

29 mai 1883.—12m.

AVIS.

Nous avons le plaisir d'informer nos pratiques et le public

Que les Affaires de notre Maison marchent comme ci-devant.

Notre assortiment est choisi et complet dans tous les départements.

Les commandes pour la confection des Robes et des Chapeaux sont remplies sous le plus bref délai.

FIFE & LEITCH,

RUE LA FABRIQUE. 5 juin 1883.

TRESOR

NOURRICES et des MÈRES

Dr PICAULT.

C'est en effet un véritable Trésor pour les mères. Procure à l'enfant malade un sommeil doux et réparateur.

C'est le dernier coup de cette journée, dans laquelle il avait été si cruellement éprouvé.

—Ah! malheureuse! malheureuse! s'écria-t-il, emporté par un premier mouvement d'horreur et de colère.

—William! baubutia l'infortunée en s'affaissant sur elle-même et en se laissant tomber sur une borne.

William leva les bras au ciel et ses ongles crispés labourèrent son crâne. C'en était trop!

La coupe d'abordait; il était à bout de courage et de compassion; un éclair de menace sillonna son regard.

Soiree Patriotique. HABILLEMENTS

Mme LEMIEUX, fleuriste, ayant acheté tous les plants de fleurs de la splendide serre-chaude de Mlle Galbraith, préparera à demande, tous les jours de l'année, bouquets pour noces, pour anniversaires et pour toute occasion solennelle.

Plants de fleurs en petits pots pour garnitures de carrés, \$1 la doz à choisir. Fruits de la saison. Une visite est sollicitée, au DEPOT DE FLEURS NATURELLES, 72, rue St-Jean, Haute-Ville.

29 mai 1883.—12m.

AVIS.

Nous avons le plaisir d'informer nos pratiques et le public

Que les Affaires de notre Maison marchent comme ci-devant.

Notre assortiment est choisi et complet dans tous les départements.

Les commandes pour la confection des Robes et des Chapeaux sont remplies sous le plus bref délai.

FIFE & LEITCH,

RUE LA FABRIQUE. 5 juin 1883.

TRESOR

NOURRICES et des MÈRES

Dr PICAULT.

C'est en effet un véritable Trésor pour les mères. Procure à l'enfant malade un sommeil doux et réparateur.

C'est le dernier coup de cette journée, dans laquelle il avait été si cruellement éprouvé.

—Ah! malheureuse! malheureuse! s'écria-t-il, emporté par un premier mouvement d'horreur et de colère.

—William! baubutia l'infortunée en s'affaissant sur elle-même et en se laissant tomber sur une borne.

William leva les bras au ciel et ses ongles crispés labourèrent son crâne. C'en était trop!

La coupe d'abordait; il était à bout de courage et de compassion; un éclair de menace sillonna son regard.

HABILLEMENTS

— POUR — ENFANTS.

NOUVEAU GENRE, DEPUIS \$2.25 à \$5.50.

75 Habillements "de matelot" avec chemises en flanelle blanche, etc., etc., POUR \$2.50.

AUSSI, 10 doz Chemises Blanches et de couleur pour Enfants.

100 doz. Chemises en toile Blanche. 150 doz. Chemises Regatta et Oxford. PATRONS DES PLUS NOUVEAUX.

Cola et Poignets (une spécialité en toile et en caoutchouc).

ACHILLE P. CARON, 9, 11, 13, Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec.

N. B.—Deux tailleurs sont attachés à l'établissement. 30 mai 1883.

Instrument de Musique

REMIS A NEUF.

E. W. JOHNSTON, ACCORDEUR DE PIANOS.

211, RUE ST-JEAN, Porte voisine de M. B. Vohl, Opticien.

Pianos, Harmoniums, en un mot tous les instruments de musique sont réparés et remis à neuf, à cet établissement.

Ainsi toute famille qui aura une commande à donner soit pour réparation ou pour accorder leur piano, etc., etc., trouvera pleine et entière satisfaction en s'adressant au sousigné.

E. W. JOHNSTON, Accordeur de Pianos. 29 mai 1883.—1m.

COWAN & GIGUERE, PLOMBIERS,

50, RUE GARNEAU, 50, Porte voisine du Central House, Haute-Ville, Québec.

Les familles qui tiennent à être servies avec la plus grande diligence et à leur plus grande satisfaction sont invitées à donner leur commande à ce nouvel établissement.

Rien ne sera épargné pour exécuter tout ouvrage que le public voudra bien leur confier. Conditions libérales, prix modérés. 21 mai 1883.—1mE. 4f

L'AMOUR D'UNE COQUETTE.

Louis Veillot a débuté dans la carrière des lettres par un roman, qu'il écrit à l'âge de vingt-quatre ans, en 1837. Ce roman avait pour titre *L'Honnête femme*; il fut fort mal accueilli par la critique et l'auteur très durement traité, trop durement à notre avis.

Ceux qui ne sont point encore affolés de naturalisme le liraient aujourd'hui non sans plaisir; c'est une étude sincère, finement observée, écrite avec délicatesse et honnêteté. Nous lui empruntons le passage suivant.

Il y a huit ou dix ans demeurait à Chignac un garçon d'une vingtaine d'années que l'on remarquait autant par sa naissance, son esprit et son instruction déjà peu commune, que par sa bonne mine et sa précoce raison. Quelques vieux gentilshommes, restés aimables et corrompus de la société d'autrefois, le proclamaient cavalier accompli, et disaient qu'en des temps meilleurs il n'aurait eu qu'à se montrer pour faire son chemin. Le jeune homme voulait bien faire son chemin, mais ne regrettait nullement de ne le pouvoir pas entreprendre à la façon de M. de Lauzun, si regretté de ces braves gens. Il respectait du passé ce qu'il en faut respecter; il n'estimait pas des jours présents ce qu'il faut qu'on en méprise; mais il ne boudait ni aux hommes ni aux temps. Sa mère, femme originale et d'un grand sens, l'avait de bonne heure initié aux choses de la vie.

— Je suis vieille, lui avait-elle dit, j'ai beaucoup vu; jamais rien au monde ne sera moins solide que la fortune. Quand j'ai reconnu que tu aurais du mérite, je n'ai pas hésité à dépenser, pour t'élever, le plus clair de ton bien. Je te laisserai deux fermes avec ta maison; j'aurais pu t'en laisser quatre, mais d'excellents maîtres et d'utiles voyages t'ont mis en état d'entreprendre tout. Maintenant, écris, plaide, donne toi au commerce, à l'industrie, aux arts, à l'étude; deviens soldat, deviens juge, cultive ton champ, fais ce que tu voudras faire, ne fais rien, je le trouverai bon. Pour un bout de généalogie qui se trouve dans les papiers de ton notaire, ne te crois pas être obligé d'être autre chose qu'un homme d'honneur et un bon chrétien. Ton père, qui avait possédé cent mille livres de rente, a vécu dix ans d'un peu de latin qu'il savait par hasard; et moi, dont la famille remonte aux pairs de Charlemagne, je serais morte de faim sans mon aiguille et sans ce latin. Il n'y a qu'une chose qui reste: c'est la foi chrétienne, c'est l'honneur, plus ancien que tous les noms. Il importe fort peu que nous ayons les titres, les terres, les châteaux et nos pères; ce n'est point avec tout cela, c'est avec du cœur et de l'esprit que l'on est considérable dans le monde, que l'on entre dans le ciel, où nous devons nous occuper de parvenir un jour. Mais sans la foi de nos pères, peu d'honneur, partant peu de bonheur dans le monde, et point de ciel quand le monde te sera plus. Ainsi je ne te fais qu'une recommandation bien expresse: c'est de ne pas abandonner la foi; et je ne te donne qu'un conseil: c'est de mettre immédiatement une certaine de lieues entre toi et la première jolie femme que tu croiras aimer. A présent, arrange-toi pour te conduire tout seul, car il y a bien apparence que je serai morte avant la Saint-Martin.

— Si, à ce mot, Valère, tout en pleurs, interrompait sa mère pour l'embrasser, elle lui rendait tendrement ses caresses, et reprenait: — Je radote, disait-elle, mais j'ai raison.

Cette femme de sens était morte avant la Saint-Martin, comme elle l'avait dit, et son fils se promettait de ne pas oublier ses leçons. Il comptait peu sur sa noblesse et sur sa bonne mine pour réussir, lorsqu'il serait temps d'y songer, et beaucoup sur son esprit. On lui fit bientôt voir que noblesse et bonne mine sont d'assez minces avantages, et, quant à l'esprit, qu'il n'en avait pas encore assez.

En ce temps-là, Lucile atteignait sa dix-septième année, et commençait d'éblouir la ville. Elle était extrêmement belle, mais non moins belle qu'aujourd'hui. Son visage,

maintenant si majestueux, si grave, et même un peu hautain, avait alors habituellement une expression de gaieté mutine, elle s'estimait heureuse d'être une grande personne, et de figurer en réalité dans le monde où, depuis quelques années déjà, les romans que lui laissait lire sa mère la transportaient en imagination. Fort empressée de se voir faire la cour, on lui faisait; elle y prenait grand plaisir, ne se trouvait nullement embarrassée du rôle de femme à la mode, et l'avait joué à merveille dès les premiers jours. Il est vrai qu'on en connaît de plus difficiles, et que les hommes déjà fascinés par un peu de beauté, sont tout à fait séduits dès que la mode s'en mêle; ils font alors eux-mêmes le plus gros de la besogne qui les asservit. Un regard, un sourire, la moindre chose à raison de l'amoureux qui se connaît un rival; qu'est-ce donc lorsqu'il redoute le public?

Parmi ces premiers adorateurs de Lucile s'aventura bientôt notre jeune gentilhomme, qui l'avait connue enfant. Loin de penser à mettre cent lieues entre cette belle personne et lui, il trouvait insupportable d'en être séparé par une muraille. Trop honnête et trop épris pour nourrir de mauvais desseins, il alla trouver le père de l'idole et le pria de l'accepter pour gendre. Ce père vieux négociant, avait quelque vanité, la recherche d'un fils de famille le flatta, mais il fondait, d'autre part, sur la beauté de Lucile d'assez hautes prétentions. Il objecta au jeune homme qu'avec ses deux fermes il le trouvait cependant un peu gueux. L'autre s'en défendit, parla de ce qu'il saurait faire, improvisa des plans de fortune qui parurent inébranlables, fut éloquent: c'était tout simple, et le bonhomme ce sentit ébranlé. On consulta Lucile. Elle n'avait paru ne se douter de rien, et elle savait tout. Le prétendant lui plaisait, plus encore sa requête: c'était la première fois qu'on la demandait en mariage, et les coquettes, même les plus ingénues, reconnaissant que l'on s'expose par une semblable démarche, en sont ordinairement flattées.

— Comment le trouves-tu? lui demanda-t-on d'abord.

— Très bien, répondit-elle.

— Il sollicite ta main.

— J'en suis reconnaissante.

— Il n'est pas riche.

— Il a de quoi vivre; d'ailleurs, il ne sera pas embarrassé pour augmenter son bien.

— Tu veux donc l'épouser?

— Attendez. Qu'il me laisse un an pour réfléchir.

— Mais il peut changer?

— Lui? Si je veux, il m'attendra dix ans!

Le jeune homme, à cette proposition d'attendre, s'écria, tout désespéré, qu'on ne l'aimait point et qu'il n'avait plus qu'à mourir. Lucile sut lui persuader de vivre encore. Admis à faire sa cour, il s'en tira si galamment qu'il se fit aimer; du moins elle et lui le croyaient. Discrets, facile à contenter, heureux, il trouvait tout simple que sa fiancée fût gaie, riieuse, avenante; il serait mort avant d'y supposer gratuitement des desseins qui ne pouvaient entrer dans son noble cœur. L'entendre, en passant dans la rue, chanter des airs qu'il avait composés, et parfois dans le monde, lui avoir au bal quelques fleurs qu'il allait souvent cueillir bien loin, en grand mystère; lui écrire, avec l'austère pud. ur d'une âme honnête, aimante et encore pieuse, des lettres qu'elle recevait des mains de ses parents, et auxquelles elle ne répondait pas; étudier, vaillamment, pour abrégé l'attente; palpiter en songeant à l'avenir, c'était là son bonheur: il n'en aurait pas voulu d'autre. Le temps coulait assez vite, et Lucile ne parlait point de laisser finir l'année.

Quelle que soit la légèreté de ce récit, je l'adresse bravement aux gens sensés, et je prends soin de le rendre plus grave si je le destinaux à des têtes frivoles. Or, parmi les lecteurs que je cherche, il n'en est guère, je pense, qui se laissent charmer à ce que l'on raconte de l'amour tel que l'entendent les caillottes et les conteurs. Cette passion ridicule et bizarre, dit en quelque

endroit Bourdaloue, (ou peut-être Bossuet), a pu, sur la terre, inspirer Anacréon et Pigault-Lebrun, former beaucoup de Saphos, perfectionner beaucoup de Ninons, de Ninas, de Nanines, et faire en ce bas monde, les champs Elyséens de cent mille hussards. De si grands exemples, et le vaste concert de guitares que lui sonnent sans cesse les poètes dans l'univers entier, ne la relèvent pas de l'avilissement incomparable où elle git aux regards de l'homme digne de ce nom. Elle est bestiale, il n'y a point à barguigner sur le mot; elle n'écoute ni le devoir, ni la probité, ni la piété, ni l'honneur; elle entraîne des gens, qui ne sont pas des idiots naturellement, ni des misérables, à des actes qui méritent les Petites-Maisons s'ils ne méritent pas les galères.

Mais ce rare amour de la jeunesse et de la pureté, cette affection légitime que Dieu ne défend pas, que l'Eglise bénit avec une tendresse de mère, espérant par lui se voir revivre dans ses petits enfants, et dont saint Paul dit, en peu de mots, de si grandes choses; cet amour-là, véritablement, est quelque chose de doux, et d'aimable, et de sacré. Pour peu que l'on ait de vigilance à le tenir dans l'ombre du sanctuaire et sous la main de Dieu, il n'affaiblit point la force ni la vertu; il est presque le frère de la charité. Ainsi Dieu se sert, pour le bien, de ces instincts et de ces penchants dont on l'accuse lorsqu'il leur défend le mal; ainsi la même fougue qui nous pousse aux ignominies peut, dans l'ordre de Dieu, qui ne veut que perfectionner et relever sans cesse l'ordre de la nature, nous emporter dans le pur éther des grandes pensées, là où l'homme reconnaît, par la délicatesse de ses sentiments, par l'effusion et par la digne joie de son cœur, cette origine illustre dont il ne se souvient plus lorsqu'il s'abaisse.

(A suivre)

ON DEMANDE.

Une deuxième cuisinière, munie de bonnes recommandations pour l'Hôtel Blanchard. S'adresser au Capt. N. PELLETIER, Hôtel Blanchard.

2 juin 1883.

DEMANDE.

On demande immédiatement un jeune homme comme commis au restaurant de M. CLEOPHAS ROUSSEAU, quai La-Roche, Basse-Ville.

1er juin 1883.—8j.

DEMANDÉ.

Un cultivateur d'expérience, cébataire. Références requises. S'adresser entre 7 et 8 heures le matin et 7 et 8 heures le soir à W. VINCENT, sr., Ste-Foye, près de l'église.

22 mai 1883.

TENEUR DE LIVRES.

On demande immédiatement un teneur de livres.

ACHILLE P. CARON, 9, 11, 13, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

1 juin 1883.—8j.

VIEUX HABITS.

Les personnes qui ont des vieux habits et des meubles à vendre feront bien de s'adresser, rue St-Joseph, terrain de l'ancien cimetière, en face du No 317.

A. VARIN.

1 juin 1883.—16j.

DEMANDE.

On demande immédiatement une bonne fille pour le QUEEN'S RESTAURANT, coin des rues du Palais et St-Jean, Haute-Ville.

A. FOULIN, Propriétaire

31 mai 1883.

CHAPEAUX A BON MARCHÉ.

Le soussigné vient de recevoir un bon assortiment de CHAPEAUX de feutre et de soie, du dernier goût, qu'il vendra à de prix très modérés.

CHAPEAUX de 25 cts en montant pour enfants. Une visite est sollicitée.

JAMES C. PATTERSON, 27, Rue Buade.

1er mai 1883.—Eao.

NOUS DETAILLONS Les Cotons Jaunes d'Hochelega.

AUX PRIX EXACTS DE LA MANUFACTURE.

Vous sauvez au moins le quart de votre argent en les achetant chez nous

RECUS CEUTE SEMAINE.

50 Doz. CHAPEAUX pour Messieurs à 50 cts  
120 Pièces TWEED pur laine à 50 cts.  
50 Pièces SERGE pur laine \$1.75 pour \$1.0

L. P. BILODEAU,

de la Rue de la Couronne, Pres du Marche St-Roch, Quebec

Louis Champeau NOUVEAU MAGASIN De MERCERIE 42 Rue la Fabrique, H. V.

Mouchoirs et Foulards en soie, Collets, Cravates, Camisoles et Caleçons en soie, caracemerie, mérino, balbrigan et coton, Chaussettes en soie, cachemire, mérino, balbrigan et coton, Gants de toute variété, etc., etc.

En un mot, tout article qui a rapport à ce genre de commerce. Le soussigné ayant été employé comme commis voyageur pour une maison de commerce à Montréal pendant plusieurs années, a le plaisir de pouvoir offrir au public de Québec un assortiment de marchandises de PREMIER CHOIX, de QUALITÉ SUPERIEURE et d'un LUXE le plus nouveau.

Une visite est sollicitée. Conditions libérales. Point de crédit.

LOUIS CHAMPEAU, 42, Rue la Fabrique, H. V.

Québec, 16 mai 1883.—Im. C & E

Théo. LAURENCELLE, BARBIER-TABACONISTE.

En face de l'atelier de Mme de Beaumont, Photographe,

No 242, rue St-Joseph, ST-ROCH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il tient toujours en mains un assortiment complet de

PIPES, TABAC, CIGARES, SACS A TABAC.

Enfin tout ce qui concerne cette branche de commerce.

AUSSI.

Salon de barbier de première classe, coupe de cheveux à la machine et aux ciseaux, teinture, etc., etc., à des prix qui défient toute compétition.

T. LAURENCELLE, Barbier-Tabacôniste

12 mai 1883.—Im.

Musique! Musique!

M. Désiré Ikemler, de Paris, éditeur de musique n'ayant fait des avantages tout-à-fait spéciaux pour moi seul, je suis en mesure de faire venir de Paris, sur réception de

VINGT-CINQ CENTENS, pour chacune, n'importe quelle méthode musicale, pour violon, violoncelle, flûte, clarinette, cornet-à-pistons, piano, harmonium, et POUR N'IMPORTE QUEL AUTRE instrument de musique. Ces méthodes contiennent chacune au moins 32 pages, en un grand format in-8, et sont dues à la plume des meilleurs maîtres.

IMAGE:—S. Albert le Carmélite, avocat contre les fièvres, 10 cts.

Par la Poste, 12 cts. P. MASSON, libraire, 613, rue St-Joseph, (Près de la gare du chemin de fer du Nord), St-Roch, Québec.)

29 mai 1883.

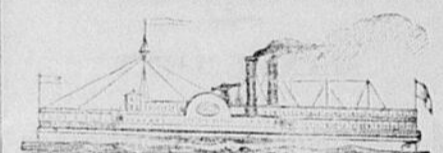
Récompense de \$500!

Nous paierons la récompense ci-dessous à toute personne qui trouvera en défaut les Pilules Végétales de West pour le foie dans aucun cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation ou d'acreté de l'estomac, lorsqu'on aura accompli soigneusement ce qu'elle doit être la prescription.

Les pilules sont simplement végétales et elles n'ont jamais manqué de donner satisfaction. Elles sont revêtues de sucre. Les grandes boîtes contiennent 30 pilules pour 25 centes. En vente chez tous les pharmaciens. Prenez garde aux contrefaçons et aux imitations. Les vraies pilules sont fabriquées seulement par JOHN C. WEST & Co fabricants de PILULES, Chicago. Boîtes d'échantillon expédiées, gratis par maille, franco, sur réception d'un timbre de 3 cents.

10 août 1882.—1ar

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St-Laurent.



Le Vapeur "SAGUENAY."

CAPT. M. LECOURES,

JUSQU'A nouvel avis, partir du quai St-André, les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M. pour Ch'contin et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, Ile aux Coudres, les Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac et L'Anse St-Jean, en allant et revenant. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai St-André. A. GABOURY, Secrétaire.

25 mai 1883.—C&E.—6m. 177.



COMPAGNIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO.

Ligne de la Malle Royale entre Québec et Montréal, Toronto et Hamilton.

Les magnifiques bateaux qui composent cette ligne de première classe sont QUEBEC et MONTREAL. Le QUEBEC, en fer, Capt. Nelson, laissera le quai Napoléon les Mardis, Jendis et Samedis à 5 heures P. M. Le MONTREAL, en fer, Capt. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures P. M., arrêtera à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel et arrivant de bonne heure le matin.

ENTRE MONTREAL et HAMILTON

Le CORSICAN, CORINTHAN, PASSPORT et ALGERIAN. Un desquels laissera les Mardis, Jendis et Samedis, le Bassin du Canal à NEUF heures, et Lachine, à l'arrivée du Train laissant la Station Bonaventure à Midi, pour Hamilton et les Ports intermédiaires se raccordant directement à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa et Kemprville, Perth, Arnprior, etc., et

TORONTO et HAMILTON

Avec des chemins de fer pour Collingwood, Sault Ste-Marie, Duluth, Détroit, Chicago, Milwaukee, Baie Verte, St-Paul, Fort Garry, et avec le Steamer pour les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc. On peut se procurer des Billets et des Cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon. A. DESFORGES, Agent

14 mai 1883.—6m.—C&E.

T. St-Jean Lortie, NOTAIRE ET AGENT.

9, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, mai 1883.—3m.

ANNONCES NOUVELLES.

Avis.—P. LeSueur. Menuisier-entrepreneur.—Joseph Bernard. Certificats publics.—E. Racicot. Chemin de fer du nord.—A. Davis. Grand encan de meubles très élégants, pianos, etc.—Oct. Lemieux, & Cie. On demande. Demande. Avis.—J. A. Bolduc. Soirée patriotique. Demande.—Lemieux & Noel. Nouvelle Musique.—Bernard & Allaire. Pianos.—N. Lemieux & Cie.

Sommaire des matières.

1ÈRE PAGE. —Feuilleton littéraire : Simone et Marie. 2ME PAGE. —Les misérables de Londres, (suite). 3ME PAGE. —L'amour d'une coquette. 6ME PAGE. —Les événements en Irlande—Dépêches du Canada. 7ME PAGE. —Télégraphie Générale. 8ME PAGE. —Bulletin maritime.

QUEBEC,

LUNDI, 11 JUIN 1883.

MANDEMENT

Monseigneur E.-A. Taschereau ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Elzear-Alexandre Taschereau,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical. Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur. Personne d'entre vous, Nos Très Chers Frères, n'ignore que pour de très solides raisons, la sainte Eglise Catholique défend à ses enfants de s'enrôler dans les Sociétés Secrètes, soit que l'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse.

La peine d'excommunication qu'encourt par le fait même celui qui viole cette défense, montre assez quelle importance l'Eglise y attache. L'expérience, disaient en 1868, les Pères du Quatrième Concile de Québec, prouve le danger qu'elles offrent pour la religion et pour la société. D'ailleurs le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable, ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables ?

« Fermez donc l'oreille, dit le « Souverain Pontife Léon XII, « d'heureuse mémoire, fermez l'oreille aux paroles de ceux qui « pour vous attirer dans leurs « assemblées, vous affirment qu'il « ne s'y commet rien de contraire à « la raison et à la religion. D'abord « ce serment concevable que l'on prête « même dans les grades inférieurs, « suffit pour que vous compreniez « qu'il est défendu d'entrer dans ces « premiers grades et d'y rester. « Ensuite, qu'avec l'on n'ait pas « cette... »

« Si on n'a pas de preuve de ce qu'on soupçonne ou de ce qu'on a entendu dire, la charité et la justice exigent rigoureusement que l'on garde le silence. La calomnie et la médisance en matière grave sont du même coup et celui qui la répète et celui qui la reçoit sont également coupables. »

« Si vous des preuves certaines... »

ger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de protection mutuelle et de charité pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. Croyez le bien, N. T. C. F., concluent les Pères du Concile, lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller et qu'ils vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir. »

De cet enseignement de l'Eglise il résulte, N. T. C. F., comme première conséquence que c'est toujours une faute très grave que de s'enrôler dans les sociétés secrètes proprement dites, connues sous le nom générique de franc-maçonnerie, quelle que soit la dénomination particulière qui les distingue les unes des autres.

Cette première conséquence conduit à une autre sur laquelle je crois devoir appeler aujourd'hui votre attention et donner une règle précise et pratique pour mettre fin à l'aveuglement funeste dans lequel tombent un trop grand nombre de personnes, qui ne réfléchissent pas assez sur les conséquences de leurs actes et de leurs paroles.

La théologie nous enseigne que le dommage injustement causé à la réputation du prochain soit par calomnie, soit par médisance, est un péché mortel de sa nature, contre la charité et la justice (Gury, de decalogo, n. 446). Elle nous dit encore que le jugement téméraire est une faute mortelle de sa nature contre la justice (n. 466).

A l'égard d'un catholique l'accusation de franc-maçonnerie est certainement assez grave de sa nature pour être la matière d'une calomnie, ou d'une médisance ou d'un jugement téméraire grave. Les circonstances peuvent y ajouter un nouveau degré de malice, par exemple, s'il s'agit d'un prêtre, d'un grand vicaire, d'un évêque, d'un cardinal... ou de la réputation d'une institution catholique.

Par le temps qui court, certains catholiques semblent avoir mis en oubli ces principes élémentaires de justice et de charité, dans leurs conversations et dans leurs écrits, en portant à la légère cette accusation de franc-maçonnerie contre des membres du clergé et contre des officiers publics. Sous le plus futile prétexte on soupçonne d'abord, puis on affirme et l'on jette aux quatre vents du ciel cette atroce accusation à laquelle on finit par croire fermement, parcequ'elle revient de cent côtés divers et souvent sous le couvert d'un secret hypocrite que l'on reçoit et que l'on communique sans le moindre remords.

La plus élémentaire bienséance, aussi bien que la charité et la justice, exigerait que les réclamations des victimes de ces calomnies fussent acceptées comme une justification suffisante ; mais une fois entrés dans la voie de l'injustice et de la haine, les calomniateurs ne voient dans ces protestations qu'un nouveau motif de croire à la vérité de leurs accusations.

Serait-on bien aise de se voir soi-même dénoncer de cette manière comme coupable de désobéissance à l'Eglise en matière aussi grave ? Si on n'a pas de preuve de ce qu'on soupçonne ou de ce qu'on a entendu dire, la charité et la justice exigent rigoureusement que l'on garde le silence. La calomnie et la médisance en matière grave sont du même coup et celui qui la répète et celui qui la reçoit sont également coupables.

« Si vous des preuves certaines... »

que doute, allez donner vos informations et surtout vos preuves à l'autorité compétente.

Si par le temps qui court, ces deux règles élémentaires, de la justice et de la charité avaient été respectées, combien de fautes graves auraient été évitées ! combien de consciences faussées par un zèle mal avisé pour la religion, seraient restées dans le droit chemin ! combien de scandales et de discordes épargnés à la cause catholique ! Que les coupables examinent donc sérieusement s'ils n'auraient pas à réparer des dommages à la réputation et à la fortune peut-être de leur prochain ?

Et afin que chacun comprenne bien son devoir sur ce grave sujet, nous déclarons cas réservés dans le diocèse de Québec, les fautes suivantes :

1. Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse.

2. Faire connaître de vive voix ou par écrit à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son officier, cette accusation quand on la croit bien fondée. Il est entendu que le pénitent peut toujours consulter son confesseur.

Jusqu'à nouvel ordre ces deux cas réservés ne pourront être abusés que par l'archevêque ou ses grands vicaires, ou par les prêtres à qui la faculté en aurait été spécifiquement donnée pour des cas particuliers.

La réserve ayant pour effet direct de restreindre le pouvoir du confesseur, atteint même les pénitents qui l'ignorent.

Elle atteint aussi les fautes commises avant la promulgation du présent mandement ; toutefois jusqu'au 1 septembre prochain exclusivement, nous autorisons tous les confesseurs à en absoudre, mais non pas de celles qui seront commises après la promulgation.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Donné à Dieu, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois. E.-A. ARCH. DE QUÉBEC. Par Monseigneur, C. A. MAROIS, Ptre, secrétaire.

Lettre de Monseigneur à M. Hamel.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a adressé à Monsieur le Grand Vicaire Hamel, la lettre suivante ; elle n'a pas besoin de commentaires :

Archevêché de Québec. 4 juin, 1883.

Très Rév. M. T. E. Hamel, Ptre, Vicaire-Général, Québec.

Monsieur le Grand Vicaire,

Quoique dans mon mandement du 1er courant, j'aie déjà fait connaître implicitement ce que je pense de la manière injuste, déloyale et peu chrétienne dont vous avez été traité par des personnes de qui on était en droit d'attendre plus de justice, je crois devoir dire aujourd'hui explicitement que vous n'avez rien perdu de mon estime et de ma confiance. Je vous connais de trop vieille date et vous ai vu de trop près à l'œuvre pour ne pas continuer de croire à votre orthodoxie et à la vérité de votre parole. Et tous ceux qui vous connaissent seront de mon avis.

On m'a si souvent prêté à moi-même des intentions auxquelles je n'ai jamais songé, des paroles que je n'ai jamais proférées, des actes qui n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance, que pour ce qui me regarde, je ne m'étonne ni ne me soucie guère de tous ces cancans. On va même jusqu'à m'en faire un reproche.

Ce n'est pas que je reste indifférent aux brèches que font à la vérité, à la charité et à la justice, ceux qui inventent ou propagent des accusations mal fondées. C'est toujours un grand malheur et souvent un véritable scandale qu'on ne saurait assez déplorer. La renommée aux cent bouches les colporte et les amplifie de sorte que bon

nombre de personnes d'ailleurs bien intentionnées finissent par dire : Il faut bien que ce soit vrai puisque tout le monde le dit. C'est aussi sur quoi l'on compte pour le succès de ces œuvres de ténèbres.

Oui ! œuvres de ténèbres, car pendant des mois et même des années entières, on confie à tout venant le secret perfide et l'on se garde bien de le dévoiler à celui-là seul à qui l'on pourrait le dire sans péché et avec espoir de faire cesser le désordre que l'on croit exister. On se fait étrangement illusion en croyant de servir la religion de cette manière.

Quand par hasard l'autorité entend parler, c'est sous forme de rumeur vague qui ne saurait donner lieu à une action. On ne peut raisonnablement exiger qu'elle soit toujours à guetter les cancans qui circulent et à les juger.

Je vous permets de publier cette lettre, si vous le jugez à propos. Veuillez agréer.

Monsieur le grand-vicaire, l'assurance de mon attachement et de mon estime. † E. A. ARCH. de Québec.

Enquête ridicule

M. le conceiller Vallière veut donner au conseil de ville, dont il est l'un des membres, un grand renom de pureté et de probité. Pour cela, il estime qu'il convient de faire, devant le recorder, une enquête à laquelle il essaierait de prouver que quelques uns de ses collègues ont reçu des sommes d'argent de la compagnie du chemin du Lac St-Jean.

En vérité, l'idée est cocasse : citer à la barre du recorder, officiers de la corporation, les membres du corps municipal !

Les filous et les ivrognes, les chiens errants tombent sous la juridiction du recorder. M Vallière croit que pour rehausser l'éclat de la cité, il importe de faire passer en jugement une demi-douzaine d'écrivains et autant de simples conseillers.

Si le maire et les conseillers se prêtaient un instant à cette farce grotesque, nos institutions municipales deviendraient la risée du pays entier.

On pardonnera bien à M. Vallière d'avoir servi de porte-voix à des farceurs qui l'ont jeté dans ce pétrin, mais si la majorité du conseil l'y suivait ce serait autre chose.

Une transformation.

Le Jean-Baptiste, l'organe de la colonie canadienne-française de Northampton vient de passer entre de nouvelles mains.

A commencer du prochain numéro il sera publié par messieurs Menard, Beaulieu et cie., et M. Ferdinand Gagnon, de Worcester, doit en prendre la rédaction. La fondation du Jean-Baptiste remonte à 1875.

Il y a quelque temps. Son fondateur, M. Samson embrassait la carrière ecclésiastique, au Grand Séminaire de Montréal.

Une compagnie a fondé social dite : La compagnie canadienne-française de publication de Northampton s'organisait alors pour en continuer la publication. Cette compagnie là vient de se désintéresser en faveur des nouveaux éditeurs-proprétaires que nous nommons ci-haut.

Le Jean-Baptiste compte près de deux mille abonnés.

La fête nationale à Saint-Sauveur.

Nous disions, dans notre édition de samedi, que la société St-Jean-Baptiste de Québec chômerait notre fête nationale le dimanche, cette année, c'est-à-dire dans l'après-midi du 24 juin. Mais nous devons informer nos lecteurs que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur — qui est une société distincte — se prépare à célébrer avec éclat la fête des canadiens-français le lundi, 25 juin. Il y aura procession et grand messe à Saint-Sauveur. La fête se terminera par une excursion à St-Raymond que la société

organise au profit des colons pauvres du Lac St-Jean. Le but de cette excursion est éminemment patriotique. Aussi espérons-nous qu'elle sera encouragée par tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur généreux.

Nouvelles Soirées Canadiennes du mois de Mai.

Voici le sommaire : 1. Louis Vuillot, l'abbé Bruchési. 2. (Poésie). 3. L'inspiration des Saintes Ecritures, Rév. M. E. Méthot. 4. Chronique, Thomas Chapais. 5. L'éclairage électrique, J. C. Laflamme. 6. Quelques poètes illettrés de Lotbinière (suite), L. P. Lemay.

Grand Encan de Meubles très élégants, Pianos, etc.

PAR OCT. LEMIEUX & CIE.

Mercredi le 13 Juin.

Ameublement de salons, à la Louis XVI, couvert en cashmere français, ameublements de parloir en crin ; étagères, tables de centre et à cartes, sideboard en noyer noir, dessus en marbre, table à diner extensive, chromos, gravures, grand miroir de corniche, cadre richement sculpté canapés avec matelas, grand assortiment de chaises de salle à diner de toutes descriptions, prélatris anglais et américains, rideaux, ameublement de chambre à coucher en noyer poli à l'huile avec dessus en marbre, matelas en pur crin, garderobe, et un bon piano cottage de 7 octaves, de seconde main, etc.

Par encan sera vendu Mercredi le 13 juin, à notre salle d'encan, 253, RUE et FAUBOURG ST-JEAN, tout le magnifique assortiment ci-haut mentionné comprenant une grande variété de meubles très élégants et d'un fini parfait. Comme il nous faut vider notre salle pour recevoir un nouvel envoi, tout sera vendu sans réserve et sur garantie. Les effets seront visibles Mardi, le 12, de 9 heures A. M. jusqu'à 10 heures du soir. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie. Encanteurs

JOSEPH BERNARD

Menuisier-Entrepreneur,

A L'HONNEUR D'INFORMER ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son atelier de menuiserie au

No 154, Rue d'Aiguillon,

où il continuera comme par le passé à entreprendre toute espèce d'ouvrage de menuiserie

A des Prix très modérés.

On porte le plus grand soin à toutes les commandes et l'ouvrage est fait sous le plus court délai.

Certificats publics par E. Racicot, Herboriste,

38 Rue du Pont, Saint-Roch, QUEBEC.

Depuis plus d'un an je souffrais d'une bronchite, maladie du foie et battement de cœur. Plusieurs médecins renommés de la province de Québec, m'ont déclaré comme étant incurable. Lorsque j'entendis parler de M. Racicot, 38, rue du Pont, je fus le trouver et suivis le traitement de ce monsieur, et quelle fut ma surprise au bout de deux mois, j'étais parfaitement rétabli.

PIERRE GIRARD, 113, rue Arago, St-Sauveur.

2ième certificat.—Depuis plusieurs semaines je souffrais d'une hémorragie pulmonaire. Je me suis fait soigner par de bons médecins de Québec, mais sans succès, quand je suis allé chez M. Racicot et dans un mois seulement je me trouvais très bien. Que ceux qui souffrent aillent donc voir ce monsieur et ils seront très satisfaits.

JOS. GARDINER, No 69, Rue St-Marguerite, St-Roch, Québec.

3ième certificat.—Je certifie que j'ai été guérie par M. Racicot, No 38, rue du Pont, d'une inflammation d'intestins, et engorgement du foie. Je recommande au public les remèdes de ce monsieur qui sont vraiment merveilleux. Signé, M. RASSIO LEVI, 9 juin 1883.—2f

DEMANDE.

On demande 50 JOURNALIERS pour travailler sur le chemin de fer la Lac Mécatie. Prix \$1.25 et \$1.35 par jour. On peut avoir une bonne pension pour \$3 par semaine. S'adresser à l'Hotel Blanchard, Bass-Ville. 9 juin 1883.—p

ANNONCES NOUVELLES.

Avis.—P. LeSueur. Menuisier-entrepreneur.—Joseph Bernard. Certificats publics.—E. Racicot. Chemin de fer du nord.—A. Davis. Grand encan de meubles très élégants, pianos, etc.—Oct. Lemieux, & Cie. On demande. Demande. Avis.—J. A. Bolduc. Soirée patriotique. Demande.—Lemieux & Noel. Nouvelle Musique.—Bernard & Allaire. Pianos.—N. Lemieux & Cie.

Sommaire des matières.

- 1ERE PAGE. —Feuille littéraire : Simone et Marie. 2ME PAGE. —Les misérables de Londres, (suite). 3ME PAGE. —L'amour d'une coquette. 6ME PAGE. —Les événements en Irlande—Dépêches du Canada. 7ME PAGE. —Télégraphie Générale. 8ME PAGE. —Bulletin maritime.

QUEBEC,

LUNDI, 11 JUIN 1883.

MANDEMENT

Monseigneur E.-A. Taschereau ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Elzéar-Alexandre Taschereau,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical. Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur. Personne d'entre vous, Nos Très Chers Frères, n'ignore que pour de très solides raisons, la sainte Eglise Catholique défend à ses enfants de s'enrôler dans les Sociétés Secrètes soit que l'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse.

La peine d'excommunication qu'encourt par le fait même celui qui viole cette défense, montre assez quelle importance l'Eglise y attache. L'expérience, disaient en 1868, les Pères du Quatrième Concile de Québec, prouve le danger qu'elles offrent pour la religion et pour la société. D'ailleurs le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable, ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables?

La plus élémentaire bienséance, aussi bien que la charité et la justice, exigerait que les réclamations des victimes de ces calomnies fussent acceptées comme une justification suffisante; mais une fois entrés dans la voie de l'injustice et de la haine, les calomnieux ne voient dans ces protestations qu'un nouveau motif de croire à la vérité de leurs accusations.

Serait-on bien aise de se voir soi-même dénoncer de cette manière comme coupable de désobéissance à l'Eglise en matière aussi grave? Si on n'a pas de preuve de ce qu'on soupçonne ou de ce qu'on a entendu dire, la charité et la justice exigent rigoureusement que l'on garde le silence. La calomnie et la médisance en matière grave tuent du même coup et celui qui la propage et celui qui la reçoit volontairement.

Avez-vous des preuves certaines à fournir? Si vous comprenez tant soit peu votre devoir de chrétien ce n'est pas aux oreilles d'amis et de confidents impuissants à remédier au mal que vous ferez part de ce que vous savez, car ce serait une médisance, un péché grave de sa nature; mais après avoir consulté votre confesseur si vous avez quel-

que doute, allez donner vos informations et surtout vos preuves à l'autorité compétente. Si par le temps qui court, ces deux règles élémentaires, de la justice et de la charité avaient été respectées, combien de fautes graves auraient été évitées! combien de consciences faussées par un zèle mal avisé pour la religion, seraient restées dans le droit chemin! combien de scandales et de discordes épargnés à la cause catholique! Que les coupables examinent donc sérieusement s'ils n'auraient pas à réparer des dommages à la réputation et à la fortune peut-être de leur prochain? Et afin que chacun comprenne bien son devoir sur ce grave sujet, nous déclarons sans réserve que le diocèse de Québec, les fautes suivantes: 1. Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse. 2. Faire connaître de vive voix ou par écrit à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son official, cette accusation quand on la croit bien fondée. Il est entendu que le pénitent peut toujours consulter son confesseur.

Jusqu'à nouvel ordre ces deux cas réservés ne pourront être absous que par l'archevêque ou ses grands vicaires, ou par les prêtres à qui la faculté en aurait été spécifiquement donnée pour des cas particuliers. La réserve ayant pour effet direct de restreindre le pouvoir du confesseur, atteint même les pénitents qui l'ignorent. Elle atteint aussi les fautes commises avant la promulgation du présent mandement; toutefois jusqu'au 1 septembre prochain exclusivement, nous autorisons tous les confesseurs à en absoudre, mais non pas de celles qui seront commises après la promulgation. Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception. Donné à Dieu, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

E.-A. ARCH. DE QUÉBEC. Par Monseigneur, C. A. MAROIS, Ptre. Secrétaire.

Lettre de Monseigneur A. Hamel.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a adressé à Monsieur le Grand Vicaire Hamel, la lettre suivante; elle n'a pas besoin de commentaires: Archevêché de Québec, 4 juin 1883. Très Rév. M. T. E. Hamel, Ptre, Vicaire-Général, Québec. Monsieur le Grand Vicaire,

Quoique dans mon mandement du 1er courant, j'ai déjà fait connaître implicitement ce que je pense de la manière injuste, déloyale et peu chrétienne dont vous avez été traité par des personnes de qui on était en droit d'attendre plus de justice, je crois devoir dire aujourd'hui explicitement que vous n'avez rien perdu de mon estime et de ma confiance. Je vous connais de trop vieille date et vous ai vu de trop près à l'œuvre pour ne pas continuer de croire à votre orthodoxie et à la vérité de votre parole. Et tous ceux qui vous connaissent seront de mon avis.

On m'a si souvent prêté à moi-même des intentions auxquelles je n'ai jamais songé, des paroles que je n'ai jamais proférées, des actes qui n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance, que pour ce qui me regarde, je ne m'étonne ni ne me soucie guère de tous ces cancanes. On va même jusqu'à m'en faire un reproche.

Ce n'est pas que je reste indifférent aux brèches que font à la vérité, à la charité et à la justice, ceux qui inventent ou propagent des accusations mal fondées. C'est toujours un grand malheur et souvent un véritable scandale qu'on ne s'aurait assez déplorer. La renommée aux cent bouches les colporte et les amplifie de sorte que bon

nombre de personnes d'ailleurs bien intentionnées finissent par dire: Il faut bien que ce soit vrai puisque tout le monde le dit. C'est aussi sur quoi l'on compte pour le succès de ces œuvres de ténèbres.

Outi l'œuvre de ténèbres, car pendant des mois et même des années entières, on confie à tout venant le secret perfide et l'on se garde bien de le dévoiler à celui-là seul à qui l'on pourrait le dire sans péché et avec espoir de faire cesser le désordre que l'on croit exister. On se fait étrangement illusion en croyant de servir la religion de cette manière.

Quand par hasard l'autorité entend parler, c'est sous forme de rumeur vague qui ne saurait donner lieu à une action. On ne peut raisonnablement exiger qu'elle soit toujours à guetter les cancanes qui circulent et à les juger.

Je vous permets de publier cette lettre, si vous le jugez à propos. Veuillez agréer, Monsieur le grand-vicaire, l'assurance de mon attachement et de mon estime. † E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

Enquête ridicule

M. le concilier Vallière veut donner un conseil de ville, dont il est l'un des membres, un grand renom de pureté et de probité. Pour cela, il estime qu'il convient de faire, devant le recorder, une enquête à laquelle il essaierait de prouver que quelques uns de ses collègues ont reçu des sommes d'argent de la compagnie du chemin du Lac St-Jean.

En vérité, l'idée est cocasse: citer à la barre du recorder, officiers de la corporation, les membres du corps municipal!

Les filous et les ivrognes, les chiens errants tombent sous la juridiction du recorder. M. Vallière croit que pour rehausser l'éclat de la cité, il importe de faire passer en jugement une demi-douzaine d'écrivains et autant de simples conseillers.

Si le maire et les conseillers se prétaient un instant à cette farce grotesque, nos institutions municipales deviendraient la risée du pays entier.

On pardonnera bien à M. Vallière d'avoir servi de porte-voix à des farceurs qui l'ont jeté dans ce pétrin, mais si la majorité du conseil l'y suivait ce serait autre chose.

Une transformation.

Le Jean-Baptiste, l'organe de la colonie canadienne-française de Northampton vient de passer entre de nouvelles mains.

A commencer du prochain numéro il sera publié par messieurs Menard, Boislé et cie., et M. Ferdinand Gagnon, de Worcester, doit en prendre la rédaction. La fondation du Jean-Baptiste remonte à 1875.

Il y a quelque temps, son fondateur, M. Samson embrassait la carrière ecclésiastique, au Grand Séminaire de Montréal.

Une compagnie à fonds social dite: La compagnie canadienne-française de publication de Northampton s'organisait alors pour en continuer la publication. Cette compagnie là vient de se désintéresser en faveur des nouveaux éditeurs-proprétaires que nous nommons plus haut. Le Jean-Baptiste compte près de deux mille abonnés.

La fête nationale à Saint-Sauveur.

Nous disions, dans notre édition de samedi, que la société St-Jean-Baptiste de Québec chômerait notre fête nationale le dimanche, cette année, c'est-à-dire dans l'après-midi du 21 juin. Mais nous ne nous sommes pas aperçus que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur — qui est une société distincte — se prépare à célébrer avec éclat la fête des canadiens-français le lundi, 25 juin. Il y aura procession et grand messe à Saint-Sauveur. La fête se terminera par une excursion à St-Raymond que la société

organise au profit des colons pauvres du Lac St-Jean. Le but de cette excursion est éminemment patriotique. Aussi espérons-nous qu'elle sera encouragée par tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur généreux.

Nouvelles Soirées Canadiennes du mois de Mai.

- Voici le sommaire: 1. Louis Veullot, l'abbé Bruchési. 2. Poesie. 3. L'inspiration des Saintes Ecritures, Rév. M. E. Méthot. 4. Chronique, Thomas Chapuis. 5. L'éclairage électrique, J. C. Lamme. 6. Quelques poètes illettrés de Lotbinière (suite), L. P. Lemay.

Grand Encan de Meubles très élégants, Pianos, etc.

PAR OCT. LEMIEUX & CIE.

Mercredi le 13 Juin.

Ameublement de salon, à la Louis XVI, couvert en cashmere français, ameublements de parloir en crin; étagères, tables de centre et à cartes, esbordoar en noyer noir, dessus en marbre, table à diner extensive, chromos, gravures, grand miroir de corniche, cadre richement sculpté canapés avec scatelas, riche assortiment de chaises de salle à diner de toutes descriptions, priéris anglais et américains, rideaux, ameublement de chambre à coucher en noyer noir poli à l'huile avec dessus en marbre, matelas en pur crin, garde-robe, et un bon piano cottage de 7 octaves, de seconde main, etc.

Par encan sera vendu Mercredi le 13 juin, à notre salle d'encan, 253, RUE ST-PAUL, BOURG ST-JEAN, tout le magnifique assortiment ci-haut mentionné comprenant une grande variété de meubles très élégants et d'un fini parfait. Comme il nous faut vider notre salle pour recevoir un nouvel envoi, tout sera vendu sans réserve et sur garantie. Les effets seront visibles Mardi, le 12, de 9 heures A. M. jusqu'à 10 heures du soir. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE. Encanteurs 9 juin 1883.

JOSEPH BERNARD

Menuisier-Entrepreneur,

A L'HONNEUR D'INFORMER ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté son atelier de menuiserie au

No 154, Rue d'Aiguillon,

où il continuera comme par le passé à entreprendre toute espèce d'ouvrage de menuiserie.

A des Prix très modérés.

On porte le plus grand soin à toutes les commandes et l'ouvrage est fait sous le plus court délai. JOSEPH BERNARD, Menuisier, 154, rue d'Aiguillon 9 mai 1883.—1m

Certificats publiés par E. Racicot, Herboriste,

38 Rue du Pont, Saint-Roch, QUÉBEC.

Depuis plus d'un an je souffrais d'une bronchite, maladie du foye et battant de coeur. Plusieurs médecins renommés de la province de Québec, m'ont soigné comme étant incurable. Lorsque j'eus entendu parler de M. Racicot, 38, rue du Pont, je fus le trouver et suivis le traitement de ce monsieur, et quelle fut ma surprise au bout de deux mois, j'étais parfaitement rétabli. PIERRE GIRARD, 113, rue Arago, St-Sauveur.

2ième certificat.—Depuis plusieurs semaines je souffrais d'une hémorragie pulmonaire. Je me suis fait soigner par de bons médecins de Québec, mais sans succès, quand je suis allé chez M. Racicot et dans un mois seulement je me trouvais très bien. Que ceux qui souffrent aillent donc voir ce monsieur et ils seront très satisfaits. JOS. CARON, No 69, Rue St-Marguerite, St-Roch, Québec.

3ième certificat.—Je certifie que j'ai été guéri par M. Racicot, No 38, rue du Pont, d'une inflammation d'intestins, et ensuite les remèdes de ce monsieur qui sont vraiment merveilleux. Signé, M. RASSIO LEVI, 9 juin 1883—3f

DEMANDE.

On demande 50 JOURNALIERS pour travailler sur le chemin de fer du Lac Mégalic. Prix \$1.25 et \$1.50 par jour. On peut avoir une bonne position pour \$3 par semaine. S'adresser à l'Hôtel Bianohati, Bass-Ville. 9 juin 1883.—p

A TRAVERS LA VILLE.

Soirée De Lorimier.

C'est donc lundi prochain 18 juin qu'aura lieu le grand concert au profit de la famille De Lorimier.

Les canadiens de Québec ne seront pas les derniers à répondre à cet appel fait à la patrie pour reconnaître un peu les services rendus à la cause canadienne-française aux tristes jours de l'oppression et de la tyrannie.

Le concert sera splendide, tout le fait espérer. Excellente musique par nos célébrités, chœurs, romances par des amateurs en vogue, discours par des hommes éminents, des orateurs distingués, musique par la bande du 8ème bataillon. C'en est assez pour engager tous les véritables patriotes à se trouver au concert du 18 juin.

Bénédictio d'une cloche.

Hier soir, au village St-Charles, on a béni une cloche pour la maison d'école de cette localité. Presque toute la population du village a assisté à la cérémonie et les commissaires d'écoles MM. Lavigne, Bois et L'Héroult n'ont pas manqué de s'y rendre.

La bénédiction a été faite par M. l'abbé Rouleau, de l'Ecole Normale Laval, y assistait aussi et il a fait une courte allocution de circonstance qui est allée au cœur de toutes les personnes présentes.

Assaut et batterie.

Le greffier de la cité, M. Cannon, a déposé ce matin au tribunal de police, une plainte contre son adjoint, M. Fages, pour assaut et batterie. Il y a longtemps qu'il paraît-il, que ces deux hommes qui sont obligés de travailler dans le même bureau, font mauvais ménage. Ce matin enfin M. Fages s'étant trouvé vexé outre mesure de certains procédés de son chef à son égard, aurait secoué celui-ci par le bras. De là la plainte du greffier.

Nouvelles ecclésiastiques.

M. l'abbé F. Faguy abandonne cette année le Séminaire de Québec, pour exercer le ministère. D'ici qu'on lui ait choisi un poste, il accompagnera Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, dans sa visite pastorale.

Comité de Vigilance de St-Sauveur.

L'assemblée mensuelle de cette association aura lieu ce soir, chez M. Barbeau fils, coin des rues Colomb et Signai, à 8 heures précises. Tous les membres sont priés de s'y rendre.

Protection de l'étable.

Le vent est à la protection des arbres. Après avoir établi la fête des arbres, qui est destinée à en multiplier le nombre et à perfectionner leur croissance, on songe maintenant à en défendre l'usage pour orner les rues les jours de fêtes nationales. On dit qu'à raison du peu de discernement avec lequel on coupe les arbres le comité général de la St-Jean-Baptiste a décidé d'en faire défendre la vente le 24 juin. Nous approuvons jusqu'à un certain point cette détermination, mais comme il n'y a pas de règlements except on, nous espérons qu'on n'en prohibera pas la vente de manière qu'il ne soit pas même possible de se procurer les feuilles que l'on met à la bouillie. S'il en était autrement, on ferait pour ainsi dire disparaître notre insigne national.

Chatiment exemplaire.

Samei soir, un citoyen de St-Sauveur était occupé à faire son marché aux états situés à l'angle des rues St-Valier et Sauvageau. Tout à-coup passe près de lui un individu quelque peu alimé qui menaçait avec accompagnement de jurons et de blasphèmes horribles l'acheteur se sent alors transporté de colère et sans prononcer une seule parole il allonge au vaurien un maître coup de poing qui l'envoie rouler sans connaissance à dix pas. Puis sans s'occuper de celui qu'il vient de châtier, il prend ses effets et s'en va tranquillement chez lui. Que pensent-on de la correction ?

Le plaisir et la charité.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur organise une excursion pour St-Raymond, au bénéfice des colons pauvres du lac St-Jean. Cette excursion aura lieu le jour même de la St-Jean-Baptiste. Les trains laisseront la gare du Palais, à 1 heure de l'après-midi. Les organisateurs ne chargeront

aux excursionnistes que la moitié du prix ordinaire : 75 centimes par tête, aller et retour. Les enfants au-dessous de 12 ans ne paieront que 35 centimes. Les dames seront admises. Tous les patriotes, nous en avons la conviction, aimeront à prendre part à ce voyage qui leur procurera l'avantage de s'amuser tout en faisant la charité. La bande de "l'Union Musicale" accompagnera les promeneurs. Allons donc en foule à St-Raymond, le jour de la fête nationale

Sur la terrasse.

Un de nos confrères essaie de faire revivre la question de l'établissement de cafés sur la terrasse. Nous est avis qu'on devrait d'abord songer à la souscription destinée à assurer deux ou trois soirées de musique par semaine. Si l'on ne peut souscrire pour cet objet, on ne trouvera pas plus d'argent pour entretenir les cafés dont on parle.

Pour Kingston.

Le sergent Harpe, de la police provinciale, a conduit à Kingston, samedi, la fille Aurélie Ballard, qui a été condamnée à deux ans de pénitencier, pour vol, au dernier terme de la cour criminelle.

Immigration.

Au nombre des 1,100 passagers arrivés hier d'Europe par le Sardinian, se trouvaient 244 enfants des deux sexes qui seront placés dans les orphelinats d'Ottawa, Niagara et Knowlton.

Ouragan.

Nous avons eu hier et la nuit dernière, un véritable ouragan. Le vent n'a cessé de souffler avec une impétuosité extraordinaire et en certains endroits les maisons tremblaient sur leur base. Plusieurs clôtures ont été abattues, et sur la Grande Allée un arbre est tombé en travers de la route. Chose extraordinaire par une brise pareille, une seule alarme de feu a été sonnée, et encore n'était-ce que pour une cheminée.

Etaqueduc.

Les contribuables qualifiés à voter aux élections des échevins, ont été appelés la semaine dernière à se prononcer sur le règlement pour la pose d'un second tuyau de Lorette à Québec et l'imposition d'une taxe de 24 centimes dans la piastres pour payer les intérêts sur le coût de cette amélioration. La votation s'est terminée samedi après-midi. Il a été enregistré, croyons-nous, 48 voix pour le règlement et 18 contre. Comme on le voit, l'apathie est grande dans notre ville au sujet des affaires municipales.

Coups de couteau.

Dans la nuit d'hier, deux jeunes gens de la rue Champlain, les nommés Frank Scully et Beauchamp, se sont pris de querelle à propos, paraît-il, d'une personne dont ils se disputent le cœur. Scully aurait assailli son rival à coups de couteau et l'aurait grièvement blessé au cou ainsi qu'à la main. Il n'a pas encore été arrêté.

Enquête.

Le cadavre trouvé vis-à-vis la paroisse de Beaumont, jeudi dernier, n'était pas celui d'un homme, comme il a été annoncé d'abord. L'enquête qui a eu lieu samedi sous la présidence du coroner Belleau, a démontré que ce cadavre était celui d'une femme de 5 pieds et un pouce de hauteur, portant de longs cheveux noirs et âgée de 35 à 40 ans. Il était absolument nu à part le pied gauche qui portait un bas. Le bras et la jambe droite étaient en partie dépouillés des chairs, l'abdomen ouvert et le crâne fracturé et en partie dénudé. Les pommettes des joues étaient sillonnées et la condition des dents indiquait l'usage de la pipe. Enfin le cadavre portait au cou une corde en noué coulant de la grosseur du doigt et dont l'extrémité effilée semblait indiquer qu'elle avait été plus longue et qu'elle s'était rompue. C'est le Dr Arthur Vallée, professeur de jurisprudence médicale à l'Université-Laval, qui a fait l'examen du cadavre, mais celui-ci était dans un état tellement avancé de décomposition, qu'il a été impossible de découvrir la nature de la mort. En conséquence, le verdict a été : Trouvée morte.

Au cours de l'enquête, on a supposé que ce cadavre pouvait être celui de Mlle Foran, qui disparut mystérieusement un jour et dont on n'a jamais entendu parler. On sait que cette jeune fille demeurait rue Champlain et qu'elle était employée chez M.M. Davidson & Horan. Le frère et la sœur de Mlle Foran ont été mandés immédiatement et ils en sont venus à la conclusion que ce n'était pas leur sœur, attendu que celle-ci portait des bas noirs au moment de sa disparition, tandis que l'unique bas que portait le cadavre était en laine grise. Une autre hypothèse s'est offerte qui ne semble pas sans fondement. C'est la condition des dents du cadavre qui l'a fait naître. On se rappelle qu'il y a quelques mois, une jeune fille de la paroisse de Notre-Dame des Anges s'enfuit

ou fut enlevée de chez ses parents par un vieux sauvage. A l'aide de souscriptions, le père fit des recherches et découvrit son enfant à Notre-Dame des Bois de Chesham, mais elle refusa de se séparer de son ravisseur. Or ce sauvage était marié et sa femme avait disparu sans qu'on le revit. De là la supposition que le monstre aurait bien pu la tuer et jeter son corps dans le fleuve après lui avoir attaché une pierre au cou. Nous ignorons si la justice va donner cours à cette affaire.

Convention canadienne française à Windsor.

Des règlements définitifs ont eu lieu avec la Compagnie du Grand-Tronc pour le voyage de Windsor. Le prix, aller et retour, est diminué de moitié; \$12.00 environ, de Québec à Windsor; le billet vaudra pour un mois. Il y aura un char Pullman mis à la disposition des excursionnistes, probablement sans charge extra, de Montréal à Windsor et retour.

Toutes les sociétés nationales, scientifiques, littéraires et religieuses, soit de la ville, soit de la campagne, et les journaux sont invités à envoyer des représentants à la fête nationale de nos compatriotes d'Essex.

Tous devront sous le plus court délai envoyer les noms de leurs délégués, de même que les citoyens qui désirent prendre part à la Convention, au Dr. N. E. Dionne, rédacteur en chef du Courrier du Canada. On devra également s'adresser au même pour tous les renseignements qu'on voudrait en obtenir relativement au voyage.

Le départ se fera, de Québec, le vendredi, 22 juin, à 9.10 du matin; de Montréal, le même jour, à 10 heures du soir. A Brockville, le parti rencontrera l'honorable A. P. Caron et les excursionnistes de la ville d'Ottawa. Le train arrivera à Toronto vers les onze heures du matin, et à Windsor le même jour, à 9 heures du soir.

Le retour se fera au gré de chacun, soit par le Grand-Tronc ou par le Great Western.

Les catholiques de Bothwell seront enchantés de faire la connaissance des Canadiens-français qui voudront bien accompagner l'honorable M. Caron le mardi, 26, à Bothwell où devra avoir lieu un grand pique-nique, dont le caractère ne sera nullement politique. Bothwell est situé tout près du G. W. et l'arrêt qu'on y fera, n'occasionnera aucun surplus dans les dépenses.

UNE SCENE NAVRANTE.

EPOUX CONTRE EPOUSE.

Notre allons raconter aujourd'hui une de ces scènes pleines de tristesse qui heureusement ne franchissent que très rarement le foyer domestique, mais que nous devons publier lorsqu'une fois elles sont passées sur le domaine public. C'est une querelle de famille; c'est une femme qui maltraite son époux et ce dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus pénibles.

M. Charles Paillé est un homme d'environ 50 ans; son épouse Amélie Gabou y en a à peu près quarante. Lorsqu'ils contractèrent le mariage l'épouse n'avait que 14 ans. Irascible et capricieuse elle profita longtemps de son âge pour martyriser son époux par les exigences les plus extravagantes. M. Paillé qui demeure depuis longtemps au village St-Jean-Baptiste est propriétaire de plusieurs maisons et jouit d'une jolie fortune. Il y a quelques années M. Paillé fut tout à-coup frappé de paralysie.

La jeune épouse dès lors oublia, dit-on, tous ses devoirs et négligea de soigner son mari malade. Quelle position affreuse. Un pauvre malheureux victime de la maladie, et frappé par la douleur de se voir abandonner de celle qu'il avait toujours aimée. Souvent ce malheureux époux qui n'avait pas la force de se plaindre laissait couler des larmes amères, exprimant ainsi la force de son chagrin.

Hier après midi, après avoir fait une de ses courses par malice, la jeune femme entra chez son mari, ordonna aux deux gardes malades de se retirer, puis ensuite animée d'un sentiment de colère qu'on ne voit que chez la brute elle saisit son mari à la gorge, lui arracha la bourse qu'il portait en dessous de ses vêtements et qui contenait \$2,500, et sortit de nouveau. Exaspéré, le pauvre paralytique la fit arrêter hier soir; et ce matin le Recorder la condamnait à deux mois d'emprisonnement. —Le Monde.

FAITS DIVERS

La littérature en France.

La production de la librairie française devient véritablement formidable! Savez-vous qu'en 1880 on a publié en France 12,414 ouvrages, dont 715 romans originaux (ce n'est qu'une façon de dire) et 90 romans traduits de l'étranger? On assure qu'en 1881, et l'année dernière encore, cette production a été dépassée.

Quand on pense que sous Louis Philippe on criait déjà à l'abus de l'imprimerie. Or de 1832 à 1847, la moyenne annuelle d'ouvrages imprimés ne dépassa point le chiffre de 5,500 ouvrages, dont deux cents romans environ.

Gustave Aimard.

Au sujet de ce pauvre Gustave Aimard qui vient de mourir à Sainte-Anne, le "Voltaire" raconte l'amusante anecdote suivante:

Une seule chose faisait bondir Aimard, et cela parce qu'elle confinait de près à la vérité. C'est quand on lui disait qu'il n'avait jamais quitté Paris—si ce n'est pour aller à Chatou. Alors sa fureur devenait de l'exaspération.

Un jour qu'on allait un peu trop loin sur ce sujet, il faillit avoir une attaque d'apoplexie.

—Moi, dit-il, je ne suis pas allé en Amérique! mais je l'ai parcourue à pied. Et dans quelles circonstances! Un jour, j'étais au milieu des forêts, perdu avec mon guide. Je cherchais à me frayer dans les lianes, un passage avec mon sabre d'abatis. Mes efforts étaient impuissants, comment faire? Je consultai un regard mon guide. Mais son oeil était muet. Cependant, je ne pouvais lui parler. J'avais pris ce guide dans un village indien et il n'avait pour vêtement que des plumes d'oiseaux. Abattu, découragé, je m'affaissai.

—Nom de nom! exclama mon guide, nous sommes f... ichus.

Je le regardai, ébahi:—Tu parles donc français, m'écriai-je.

—Je suis des Batignoies. Des revers de fortune...

—Je comprends ça. Enbrasse-moi.

Et nous tombâmes dans les bras l'un de l'autre. Il y avait deux mois que nous voyagions côte à côte sans nous parler!

On pense bien qu'en entendant ce récit, nous nous mîmes à rire aux éclats. Lui, nous regarda naïvement. Puis le rire le gagna, il s'esclaffa.

Tout Gustave Aimard avec sa blague, sa naïveté et son bonhomie est dans cette anecdote.

Pénitence sanglante.

Vendredi matin, après la messe de six heures, M. Robert, badeau de la basilique, à Ottawa, étant descendu dans la chapelle sous l'église, aperçut un homme couvert de sang qui s'échappait d'une blessure à la main et au pied, et agenouillé devant l'autel de la Ste-Vierge.

M. Robert ayant appelé immédiatement le Rév. M. Sloane, celui-ci posa des questions au malheureux, qui a dit se nommer O'Donohue, et tout récemment arrivé d'Irlande.

O'Donohue paraît être atteint d'aliénation mentale; il dit qu'il s'est coupé la main et le pied en expiation des crimes qu'il a commis.

M. le docteur Valade pensa les blessures, et fit transporter l'individu à l'hôpital général. Un mandat d'arrestation a été émis, et O'Donohue comparaitra devant le magistrat de police.

—Le Canada.

La rage guérie par l'ail.

Comme la saison des chaleurs est arrivée, nous croyons devoir donner le remède suivant contre la rage que nous empruntons à un journal français.

On se rappelle le retentissement d'une communication faite, il y a peu de mois, par M. Bouley, membre de l'Académie des sciences. C'était la découverte d'un moyen de guérir la rage par l'ail. L'efficacité de ce genre de traitement est aujourd'hui confirmée, paraît-il.

M. le docteur Victorino Pereira Dias, médecin depuis quarante ans à Porto, (Portugal) a expérimenté cette méthode sur neuf individus mordus par des chiens enragés, dans le cours de l'année 1882. Aucun de ceux qui ont été traités par l'ail n'a présenté de symptômes rabiques; tous ceux qui ont été atteints au nez rouge sont morts.

Voici comment on procède: La morsure doit d'abord être lavée à l'eau froide, puis frottée avec de l'ail pilé, qu'on laisse sur la plaie pendant un certain temps; puis, le malade, prendra pendant huit jours, 60 grammes de la décoction suivante: Eau pure, 720 grammes; ail, une tête.

On fait bouillir jusqu'à réduction de 500 grammes.

Le malade mangera en quatre fois les matins, deux gousse d'ail avec du pain. Pendant l'accès de la rage confirmée, on fera constamment mâchon-

ner au malade des têtes d'ail jusqu'à ce qu'il s'assoupisse. Cet antidote de la rage est infailible, dit l'inventeur.

Treize à table.

Encore une superstition qui s'en va! Un statisticien a africain s'est mis en tête de la combattre et il vient de dresser un tableau d'après lequel, étant donné l'âge moyen des personnes assises autour d'une table, si elles s'y trouvent treize, il n'y a de probabilité de décès pour un des convives que s'ils sont octogénaires, ou à peu près. Voici ce curieux tableau:

Table with 2 columns: Age moyen des invités, Nombre nécessaire de personnes à table pour qu'il y ait probabilité que l'une d'elle meurt dans l'année. Rows include ages from 10 to 72+.

—Ma marraine! disait le petit Pau, oser dire du mal de ma marraine, qui était la meilleure des femmes; et si gentille, si gaie, si aimable! Ah! quel dommage qu'elle soit morte... huit jours avant les étrennes!

LA CONSOMPTION GUERIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales, la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, propose aux malades de voir de le faire connaître aux malades. Poussez par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédiez par la poste si on adresse avec un timbre nommant ce journal, W. A. Norris, 149 Power's Block Rochester, N.-Y.

Québec, 31 octobre 1882. —Ils. le samedi.

DECES.

A St-Sauveur, le 10 courant, après une longue maladie, à l'âge de 194 ans, Louis Peliquin, fils de Laurent Peliquin, marchand-épicer.

Sa sépulture aura lieu mardi matin à 8 heures. Le convoi laissera la maison mortuaire, coin des rues St-Germain et Ste-Ursule à 7 1/2 heures, pour l'Eglise St-Sauveur, et de là, au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister.

Hier à St-Roch à l'âge de 4 ans et onze mois, Joseph Wilbert, enfant bien-aimé de M. Arsène Turgeon, corroyeur. Il sera inhumé mardi après-midi. Le convoi partira du No 341 Rue St-Joseph à 3 heures et d'ici pour l'Eglise St-Roch. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédé samedi le 9, M. John Lots, à l'âge de 42 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et 4 enfants en bas âge. Son service aura lieu demain mardi à 8 heures.

Le convoi partira de sa demeure No 2, coin des rues Bedard et St-Ours, St-Sauveur, à 7 1/2 heures pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS est par le présent donné que les examens pour l'entrée dans le service civil commenceront aux études parlementaires, Québec,

LE 12 DU COURANT, A 9.30 A. M. Les examens à la promotion auront lieu au même endroit, vendredi, le 16 du courant, à 9 h. a. m. Par ordre, P. LESUEUR, Secrétaire Bureau E. S. C. Québec, le 11 juin 1882. —21.

Les événements en Irlande.

EXECUTION.

ERRINGTON ET LE VATICAN FONDS PARNELL AU CANADA.

BANQUET.

Dublin, 9.—Timothy Kelly, vainqueur de participation aux élections du Parc Phoenix, a été exécuté à Kilmainham ce matin à huit heures.

Boston, 9.—Un correspondant du Boston Herald a été télégraphié comme suit : "Le Pape a refusé aujourd'hui une audience à Errington.

Dublin, 9.—Varian, membre de la "société de secours des prisonniers," s'est rendu auprès du vice roi tard hier dans la soirée et lui a affirmé qu'à huit heures le soir où les meurtriers du Parc Phoenix furent commués.

Ce matin, Varian se tenait en face de l'échafaud et dit qu'il s'attendait qu'on accorderait un sursis à Kelly.

Un certain nombre de femmes récitèrent des prières ferventes pour le condamné.

La foule se dispersa bientôt, quelques femmes se mirent à crier, et une jeune femme se jeta à genoux et appela la colère de Dieu sur James Carey.

Kelly reçut les derniers sacrements à six heures et demie et resta à genoux à prier avec le prêtre jusqu'au dernier moment. Il avait une attitude calme, mais il était pâle.

La foule se dispersa bientôt, quelques femmes se mirent à crier, et une jeune femme se jeta à genoux et appela la colère de Dieu sur James Carey.

L'exécution de Kelly a été dénoncée comme étant un meurtre légalisé et la manifestation de la soif du sang de la part du gouvernement anglais.

On a adopté une résolution priant tous les Irlandais d'Amérique de venir au secours de leurs sœurs et de leurs enfants qui souffrent maintenant en Irlande.

Dublin, 10.—Doyle, un des invincibles, a été mis en liberté après avoir été admis à caution.

La liste de souscription restera ouverte jusqu'au premier juillet.

Londres 10.—Le banquet donné au sénateur Jones de la Floride par les Irlandais, députés du Parlement, était présidé par Parnell.

Le plus grande partie des membres Irlandais du Parlement assistaient au banquet.

Les principaux toasts ont été "l'Irlande dans son pays et à l'étranger" au "sénateur Jones," à "l'Amérique."

Le sénateur Jones est natif de Dublin.

On rapporte que des copies des cinq actes du présent pontificat relatifs à l'Irlande, ont été envoyés à tous les évêques de l'Amérique, de l'Irlande de la Grande Bretagne et ses colonies.

On parle d'ériger un grand hôtel sur le sommet du Mont Royal pour les touristes qui viennent à Montréal pendant l'été.

Le oint de vue est magnifique. Une collision. Le steamer Nettlesworth en descendant mercredi a coulé à fond, la goélette Providence, chargée de charbon, près de Bastian.

Les chefs des sauvages de Caughnawaga sont de retour d'Ottawa où ils étaient allés exposer leurs griefs contre les blancs qui empiètent sur la réserve.

Il est survenu une difficulté entre les officiers du canal Lachine et les marchands de cette ville, au sujet de l'usage du téléphone du gouvernement.

On rapporte qu'un commis de confiance s'est rendu coupable d'un détournement de \$2,000 et qu'il s'est enfui aux Etats.

On contredit la nouvelle que huit hommes des chantiers de Gilmour se soient noyés dans la rivière Gatineau.

La fabrique de machines à coudre Williams de cette ville est sur le point d'établir une succursale à Paris, France.

Frederick James White, de la "Montreal Legal Commercial Exchange," a été arrêté aujourd'hui à la suite de débentures de la "May Flower Mining Company, d'Utah, d'une valeur nominale de \$1501.

La nouvelle machine "Helpmate" Williams, "Singers" de famille, New Williams, "Domestic" de New-York, "Osborn Wilson Oscillating Shuttle", etc.

La nouvelle machine "Helpmate" Williams, "Singers" de famille, New Williams, "Domestic" de New-York, "Osborn Wilson Oscillating Shuttle", etc.

On a adopté une résolution priant tous les Irlandais d'Amérique de venir au secours de leurs sœurs et de leurs enfants qui souffrent maintenant en Irlande.

Ottawa 9.—La Canada Gazette publie un avis de M. J. A. Gemmill, avocat, qui annonce qu'il s'adressera au gouverneur général en conseil pour obtenir des lettres patentes pour la fabrication d'une compagnie composée du sénateur Mitchell, A. B. Chaffee, E. S. Keed, C. J. Campbell, Hugh Macdonald et F. W. Gibbs.

Le juge-en-chef de la Cour Suprême Sir W. Ritchie et Lady Ritchie et le sous secrétaire d'Etat M. Bowell ont dîné hier avec le Gouverneur Général et son Altesse Royale la Princesse Louise.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Le juge-en-chef de la Cour Suprême Sir W. Ritchie et Lady Ritchie et le sous secrétaire d'Etat M. Bowell ont dîné hier avec le Gouverneur Général et son Altesse Royale la Princesse Louise.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Voici un état du Revenu du Canada pour le mois de mai dernier, d'après les états fournis par le département des finances jusqu'au 31 mai dernier.

Table with 2 columns: Description of expenses, Amount. Total: \$24,109,926.35

Excédant du revenu pour les onze mois... \$8,220,176.90

Maggie McCarthy, fille du capitaine McCarthy, est morte des brûlures qu'elle a reçues hier soir.

Ottawa, 10.—Une réunion des membres du Cabinet aura lieu à Québec avant le départ des ministres pour l'Angleterre.

Le comité pour organiser la démonstration le jour de la fête de la Confédération avait exprimé le désir d'avoir un des auteurs de la Confédération qui vivent encore venir faire un discours le jour de la Confédération sur le terrain de l'Exposition.

Le même sous-comité s'est rendu auprès de Sir Alexander Gait et Sir Hector Langevin.

M. George Stephen, président du chemin de fer du Pacifique et W. C. Vanhorne, gérant général, sont partis aujourd'hui par train spécial pour Montréal.

"AMUSEMENTS", Quadrille dédié à l'Hon. F. Langeher, par Edouard Vincaele "NOS PATRIOTES", Roman, des victimes de 1837-38, paroles de L. H. Frécette, Musique de R. Planquette.

"W. Knabe & Co" "Chickering" "Svenson & Co", "Heintzman & Co", "Newcomb & Co", "G. M. Weber & Co".

"W. Doherty & Co" "Dominion Organ Co" "D. Bell, Sons & Co", "J. R. Kilgour".

"Star Knitting Machines" de Fry & Pope, sont les tricots, unis, par côtes et de fantaisie.

Machines à laver, à tordre et à repasser, avec toutes les améliorations modernes.

Nous venons de recevoir une nouvelle addition à notre assortiment dans ce département.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Fabricant de MEUBLES. Ameublement de CHAMBRES A COUCHER ET DE SALON ETC. SOFAS, Fauteuils, ETAGERES, Dressoirs, etc. Tables de Centre et de Salle à Manger. J. F. AREL 95 Rue St-Joseph, St-Roch 95

Guerison en 9 Jours. Ceci est pour certifier que la femme sauvage arrivée dernièrement du Manitoba, m'a guérie en neuf jours d'une terrible maladie.

Petit Manuel d'Apiculture. LE PREMIER DU GENRE publié au Canada. Contient tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour bien réussir dans la CULTURE DES ABELLES.

Pianos Recherchés. "W. Knabe & Co" "Chickering" "Svenson & Co", "Heintzman & Co", "Newcomb & Co", "G. M. Weber & Co".

Harmoniums de Distinction. "W. Doherty & Co" "Dominion Organ Co" "D. Bell, Sons & Co", "J. R. Kilgour".

Machines à tricoter. "Star Knitting Machines" de Fry & Pope, sont les tricots, unis, par côtes et de fantaisie.

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

NOUVEAU MAGASIN GENERAL D'EPICERIES. OUVERT PAR COTÉ & FRÈRE AU No. 322 RUE ST-JEAN

DEMANDE. On demande immédiatement un caissier (cash). Il devra être muni de bonnes recommandations.

EMPLOI DEMANDÉ. Un jeune homme, possédant les langues française et anglaise, avec expérience dans le commerce général de la campagne et la tenue des livres, s'engagera à un prix très modéré.

G. A Belduc & Cie HORLOGERS-BIJOUTIERS. 162, Rue et Faubourg Saint Jean.

Pianos! Pianos! TIENNENT CONSTAMMENT un grand assortiment de pianos de seconde main, de toutes sortes et de toutes qualités.

N. LEMIEUX & Cie, 309, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. (En face chez M. P. Laforce, marbrier.)

NOUVEAUTÉS de HAUT GOUT. — CHEZ — Davidson & Horan, No 172, RUE ST-JEAN, (en dehors).

5, Rue de la Traverse, Lévis. NOUS AVONS MAINTENANT EN Magasin, un assortiment de: Plumes et Fleurs nouvelles, Guipures et Franges perlées, Garnitures de Manteaux et de Robes, Dentelles de jais et ornements de chapeaux, Chapeaux de paille et autres, Mouchoirs assortis pour Dames, Collets de Jersey brodés, Echarpes en mousseline gaze et soie, Guipures brodées, Plissés en dentelle et en mousseline, Dentelles fraîches, Terra Cotta, Or, Crème, Blanchés et Noirs, Broché et Satin nouveaux, Para-ols, Fichus en dentelle, rubans à ceinturons, Garnitures de Chapeaux.

Garnitures de Maisons. Nous venons de recevoir 5 balles de tapisseries, de 45 cts à \$1.00.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Une magnifique maison de campagne avec dépendances, hangar, étable, etc, et un arpent de terre carré, située au trait-carré, Lorette, près de la résidence de M. le notaire Laurin, à 5 minutes du dépôt du chemin du lac St-Jean et 1/2 heure de marche de la jonction du chemin de fer du Nord.

Télégraphie Générale

EXECUTION DE SULEIMAN.

Errington, Gladstone et le Vaisseau.

ARRESTATION IMPORTANTE.

LE PAPE ET LA RUSSIE.

DEMONSTRATION.

Duels et arrestations.

AMNISTIE.

LETTRE DU VATICAN.

LE CZAR ET L'AMÉRIQUE.

EXPLOSION, 17 PERTES DE VIE.

ANGLETERRE.

Londres, 9.—Un débat animé a eu lieu hier soir à la Chambre des Communes à propos de l'exécution de Suleiman Daoud.

M. O'Malley, député du comté de King, a prétendu que le gouvernement aurait dû télégraphier pour demander de retarder l'exécution.

Sir Hector Drummond a affirmé que la mort de Suleiman Daoud avait été précipitée à cause de l'accusation portée contre le Khédivé.

Lord Fitzmaurice, ministre des affaires étrangères, a répondu que Sir E. Mal et, consul général anglais en Egypte, a reçu l'ordre de s'enquérir s'il y avait au fond de cette affaire quelque chose qui pût nécessiter l'intervention du gouvernement anglais.

Gladstone a déclaré finalement que Sir E. Mallet n'avait pas informé le gouvernement qu'une injustice eût été commise à l'égard de Suleiman Daoud.

Lord Dufferin l'a informé que les accusations portées contre le Khédivé étaient ridicules.

Londres, 9.—Six cents émigrants, ayant reçu de l'aide du gouvernement, ont quitté hier Galway pour l'Amérique.

Le câble entre Madras et Renang est cassé, de sorte que nous n'aurons pas de nouvelles du Tonkin d'ici à une semaine.

Sir Edward Kennedy, ancien gouverneur à Vancouver et dernièrement gouverneur à Queensland, est mort.

Hugh Childers, chancelier de l'Échiquier, dans un discours qu'il a fait à l'Assemblée annuelle du Fonds de la presse a parlé des grands progrès de la presse en Amérique. Il a donné comme exemple la publication à Chicago des journaux révisés du Nouveau Testament le lendemain du jour où ils sont publiés en Angleterre.

Un nommé John Grant soupçonné d'avoir en sa possession des matières explosibles a été arrêté ici. On considère cette arrestation comme importante parce que la police du district a reçu bien des menaces depuis quelque temps.

FRANCE.

Paris 9.—Une lettre du Vatican concernant la politique française dans la Cochinchine crée beaucoup d'excitation dans les cercles officiels.

Paris, 9.—Le ministre de la guerre a informé le cabinet que le beau frère du roi de Annam commande les troupes annamites au Tonkin.

Un télégramme venant du consul français à Canton dit qu'on y fait ici aucune préparation de guerre.

La France annonce que l'envoyé de Madagascar a reçu instruction de conclure un traité avec le gouvernement français.

Le gouvernement, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, accordera l'amnistie aux individus qui ont été emprisonnés à cause des troubles de Montceau les Mines.

ITALIE.

Rome, 9.—Le cardinal Jacobini a écrit une lettre au ministre des affaires étrangères en France recommandant au gouvernement français de protéger les catholiques au moins les missionnaires catholiques dans le Tonkin.

Le cardinal fait remarquer les dangers que courent les intérêts réels de l'Église catholique et la religion en général en adoptant une politique rigoureuse dans un pays qui était tout à fait paisible et qui ne montrait aucun sentiment d'hostilité.

Rome, 10.—Ce qu'a dit Gladstone aux Communes au sujet des circonstances dans lesquelles Errington s'est rendu à Rome, grandement satisfait le Vatican. Avant de partir pour l'Angleterre, Errington aura l'avantage d'avoir une audience privée avec le Pape.

On s'affirme positivement que le cardinal Venutelli, nonce du Pape et qui l'a représenté au couronnement du Czar, lui aurait présenté une lettre autographe du Pape. On s'affirme aussi que toutes les difficultés ci-devant existantes entre Rome et la Russie ont été réglées.

ALLEMAGNE.

Berlin, 9.—Pendant le débat hier soir au Reichstag sur le budget, le ministre de la guerre a demandé le vote du crédit concernant les casernes du nord de Schleswig. Le vote a été rejeté par 97 contre 119.

ESPAGNE.

Madrid, 10.—Le gouvernement a donné ordre de poursuivre les journaux El Liberal et El Globe pour avoir fait des insinuations relatives au départ de la Reine pour la Bohême.

Ces procédures sont intentées en vertu d'une loi spéciale de la presse adoptée par les Cortès.

C'est la première fois qu'elle est mise en vigueur depuis que les libéraux sont au pouvoir.

Avant la publication de ces articles incriminés, les journaux libéraux ont fait des allusions concernant des personnes de haut rang.

Plusieurs duels sont organisés déjà entre les propriétaires de ces journaux et les personnages attaqués.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 9.—Par l'ordre du czar, DeGiers a écrit une lettre à l'ambassadeur américain Hunt, pour le prier de remercier le président Arthur de la courtoisie qu'il a montrée en se faisant représenter au couronnement et d'exprimer sa reconnaissance à l'Amiral Baldwin qui a été envoyé à bord d'une frégate pour assister à cette grande solennité.

Moscou, 9.—Le czar a passé en revue aujourd'hui 55,000 hommes de troupes. St-Petersbourg 10.—Le Czar et la Czarine sont arrivés de Moscou ici aujourd'hui.

Ils sont allés en voiture ouverte jusqu'à la Cathédrale et ils ont été chaleureusement acclamés sur leur passage par une foule immense. La ville avait été décorée pour cette circonstance.

ROUMÉLIE.

Scutari, 9.—L'explosion qui a eu lieu hier à la poudrière a été causée par la chute du tonnerre. On compte 10 soldats et 7 pékins morts. Il y a quarante soldats blessés et 15 pékins. Le bastion qui touche à la poudrière, est grandement endommagé.

EGYPTE.

Alexandrie 9.—L'exécution de Suleiman Daoud, reconnu coupable d'avoir incendié Alexandrie, a eu lieu ce matin au milieu des ruines de la Grande-Place.

On a été obligé de transporter Suleiman à l'échafaud, tant il était effrayé. Quelques-uns d'entre eux ont été mortellement blessés dans le vide. En allant à l'échafaud, le condamné a dit qu'il était une victime d'Arabi Pacha.

Londres, 10.—De grands préparatifs se font actuellement à Birmingham. Il s'agit d'y célébrer la fête commémorative des services du Très Honorable John Bright comme représentant de Birmingham pendant près d'un quart de siècle. La fête commence aujourd'hui et elle durera une semaine. Il doit y avoir processions très nombreuses.

Le gouvernement n'offre que £70,000 pour la collection Ashburnham. Le montant demandé est de £90,000.

Le Times dit à ce sujet : 'Le public apprendra sans doute avec regret que les négociations pour l'achat de cette collection ont échoué.

L'Allemagne et les Etats-Unis se montrent plus intéressés que nous à s'assurer ces trésors de littérature. Les Etats-Unis ne permettraient certainement pas qu'une semblable collection passe en d'autres mains pour quelques mille piastres.'

ASIE.

CHINE.

Shaohai, 9.—Tricou, ambassadeur français en Chine, demeurera ici plusieurs jours.

Li Hung Chang, général chinois, a reçu plein pouvoir de négocier les conditions dans les affaires du Tonkin.

ANTILLES.

Havane, 7.—On rapporte que le steamer Tropic est arrivé à Miragoane avec une nouvelle cargaison d'armes pour les rebelles.

ETATS-UNIS.

Offres de services aux Etats-Unis. Washington, 9 juin.—Le commandant Walter, chef du département de la marine dit que d'ici à ce que les hostilités se déclarent entre la Chine et la France tous les officiers de la marine américaine, en état de disponibilité et qui désiraient prendre du service dans la guerre chinoise pourront en obtenir la permission en faisant application au département de la marine.

C'est le lieutenant Manning, du corps de la marine, qui a actuellement la direction de l'école chinoise d'instructions militaires pour la manœuvre des vaisseaux-torpilles.

De nombreuses applications ont été faites à l'ambassade chinoise pour obtenir des positions dans la flotte chi-

noise, mais l'ambassadeur chinois n'a pas encore été autorisé à émaner des commissions.

UNE PLAINTE CONTRE LE CANADA.

Le département du trésor a reçu une communication du percepteur des douanes à Détroit qui se plaint de la conduite des steamers canadiens au sujet du transport des voyageurs entre les différents ports sur le côté nord des lacs ; cet acte est très préjudiciable aux intérêts américains. On cite un exemple dans lequel un steamer avait obtenu un contrat pour transporter des excursionnistes et qu'il ne l'a pas eu ensuite, parce que le propriétaire d'un steamer canadien avait transporté les excursionnistes à meilleur marché. Le département doit prendre des mesures pour mettre fin à cette manière d'agir.

ECHOUÉ.

New-York, 9.—Aux dernières nouvelles, le steamer City of Rome était échoué. Il a 480 passagers à son bord, parmi lesquels on compte des personnages importants.

INCENDIE.

Chicago, 9.—Le magasin d'entrepôts de grains de MM. Douglas Stewart et Forrest a été incendié ce matin. Les pertes sont de \$100,000.

Les annonces mystificatrices!

Il est devenu tellement banal d'écrire sur des sujets divers, des articles plus ou moins troussés qui se terminent par une annonce quelconque, que nous n'en ferons rien, nous bornant simplement à appeler l'attention en termes aussi clairs que possible sur les mérites des Amers de Houblon, afin d'induire un chacun à en faire l'essai, ce qui prouvera à tel point leur valeur qu'on ne voudra faire usage d'aucune autre chose à l'avenir.

LE REMÈDE signalé d'une manière si favorable dans tous les journaux, tant religieux que profanes, à une vente fort étendue et relégué dans l'ombre toutes les autres médecines.

Les propriétés du Houblon sont incontestables, et les propriétaires des Amers de Houblon ont fait preuve de beaucoup de tact et d'habileté en l'adoptant comme base d'une médecine dont les effets bienfaisants sautent au yeux de tous.

Est-elle Morte !

—Non! Elle a souffert et a été en langueur pendant des années, les médecins étant incapables de lui procurer aucun soulagement. Elle fut guérie et ne dut la vie qu'aux Amers de Houblon, dont les journaux parlent en termes si chaleureux, —Est-ce bien là le cas? Comme nous devons être reconnaissants pour cette médecine!

Souffrances d'une jeune fille.

Pendant onze ans notre fille a souffert sur un lit de douleur, d'une complication de maladie des reins et du foie, de rhumatisme et de débilité nerveuse. Elle était sous les soins d'un des meilleurs médecins, qui donnait bien des qualifications à sa maladie mais qui ne lui apportait aucun soulagement. N'empêche cependant qu'elle n'a été ramenée à la vie par un remède aussi simple qu'indéfectible, les Amers de Houblon. —LES PARENTS.

Notre papa va mieux ?

Mes filles ne cessent pas de prier de l'amélioration considérable qu'il y a dans l'état de leur père depuis qu'il fait usage des Amers de Houblon. Il est presque tout à fait rétabli après avoir longtemps souffert d'une maladie déclarée incurable. Nous sommes fort heureux qu'il ait pu de vos Amers. —UNE DAME d'Utica, N. Y.

UNE CARTE.

A toutes les personnes souffrant des éreux et des indigestions de la jeunesse, de fièvres nerveuses, de débilité, d'exhaustion, etc., j'enverrai un remède à la guerre, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, Mission D., New-York city. Québec, 18 octobre 1883. —

CHARLES E. ROY, 58 RUE DU PONT, ST-ROCH.

IMPORTATEUR DE CUIRS FRANÇAIS, ANGLAIS

Fournitures pour Chaussures. AUSSI, Negociant en Cuir Domestiques, SPECIALITE DE BAUDRIER

Veau Français "Su," Lyon. ELASTIQUE, CIRAGE, VERNIS, FIL DE TOUTES LES SORTES, Etc. Gros et Detail, 31 mai 1883.—3m.

MAFROCHANDS-TAILLEURS, No 97, RUE ST-JOSEPH ET, ST-ROCH. Un établissement de Marchands-Tailleurs de première classe, où ils tiennent constamment un assortiment de Draps, Serges, Tweeds, et tout ce qui concerne la confection des vêtements pour messieurs. L'expérience qu'ils ont acquise comme tailleurs, leur donne la certitude de satisfaire les pratiques. Ils s'occupent comme par le passé, de tailler et confectonner des vêtements avec les draps qu'on leur apporte. M. J. B. A. THIÉRY et JEAN GODBROT remercient leurs pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu individuellement jusqu'à ce jour, et espèrent recevoir le même patronage par le futur. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

COIN DES RUES St Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe Pour Draps, Casimirs et Tweeds.

Chez J. E. LATULIPPE, Pour de Belles étoffes à Robes.

Chez J. E. LATULIPPE, Pour tous les effets de la première Com munion.

Chez J. E. LATULIPPE, Pour Cotons, Shirtings, etc., etc.

Chez J. E. LATULIPPE, Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleurs, Chapeaux, etc.

ALLENZ TOUT DROIT Chez J. E. LATULIPPE, Où vous serez bien servi à des Prix Très-Réduits.

N'oubliez pas que c'est au Magasin, coin des Rues St-Joseph et de la Chapelle. Chez J. E. Latulippe. 14 avril 1883.—3m.

A VENDRE

Cette confortable demeure située sur le chemin de Charlesbourg, à trois milles du pont Dorchester, contenant 16 acres de terre, une bonne maison d'habitation, avec granges, étable, jardin considérable et spacieuse vignoble. Cette propriété sera vendue à des conditions spéciales.

Pour de plus amples informations on peut s'adresser à la maison même ou à M. P. Johnston, à l'orte St-Jean, Québec. GEORGE JOHNSTON, 12 mai 1883.—151 3/4ps C& E 154

SOCIETE DE Construction Permanente DE QUEBEC. No 23, RUE SAINT-JEAN.

A PRETER. \$15,000, Termes et conditions faciles.

A VENDRE. UNE MAISON, rue d'Aiguillon, No 57. " Richelieu, No 72. " Scott, No 79. " Plessis, No 11. " Commissaires, Saint-Roch. " Latarge, No 10. " St-George, Lévis.

Deux terrains vacants, l'un situé rue La Toure et l'autre rue St-Étienne, à bien bas prix. QUAIS et lots vacants, rue Champlain.

A LOUER. Une maison, rue d'Aiguillon, No 57. Un logement, rue Richelieu, No 72. Une maison, rue St-George, Lévis. J. G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 1er juin 1883. 2 juin 1883.

PRINTEMPS, 1883.

Pour vos Habits de Printemps et d'été Habits d'affaires, Pantalons légers, Pardessus, Etc, Etc.

ALLEZ CHEZ J. PATOINE, Marchand-Tailleur, No 254, Rue St-JOSEPH.

(Près au Marché Jacques-Cartier.) M. PATOINE attire l'attention spéciale du public en général sur son assortiment considérable et le plus complet de la ville, consistant en Tweeds, Draps, Serges, Cravates, Collets, Poignets en toile, qu'il vendra à meilleur marché que n'importe quel autre marchand-tailleur.

CHEMISES FAITES SUR MESURE. M. PATOINE se fait un devoir et un plaisir d'établir les marchandises qui composent ses divers départements et qui comprennent aussi les étoffes à Manteaux de Dames. Il n'épargne rien pour les rendre complètes et le grand nombre d'acheteurs qui viennent chaque jour chez lui donner leurs commandes, soit pour habillements d'hommes ou manteaux de Dames, prouve suffisamment qu'il a réussi à faire de son établissement une des meilleures maisons de la ville, grâce à la rue St-Joseph. Une visite est respectueusement sollicitée. 18 mai 1883.—3m. 3/4ps.



SOUMISSIONS Pour approvisionnement de la Prison du district de Québec et du Palais de Justice.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN courant, à QUATRE heures de l'après-midi, pour fournir les articles mentionnés plus bas, à la prison commune de ce district, pendant une année, depuis le PREMIER JUILLET par chaque jusqu'au TRENTIÈME jour de juin 1884, savoir :

- 10 Le meilleur pain bis, cuit la veille, livré tous les jours en pains de trois livres.
20 Erable par corde, de trois pieds de long, largeur, mesure française, coupée l'hiver dernier, devant être livrée et pilée dans la cour de la prison.
30 Paille d'avoine par cent bottes
40 Chaux fraîchement tuée, par charge de 10 minutes.
50 Gruen, par baril, à tout par 100 lbs.
60 Orge potagère, par baril, à tout par 100 lbs.
70 Les meilleurs balais montés en fil de fer, à tout la douzaine.
80 50 tonnes charbon LaKawan anthracite américain et percé aux édifices des départements. Le tout devant être livré à la prison tel que requis et sujet à approbation.
90 Aussi, requis pour le Palais de Justice de Québec, et devant être livré entre le 1er juillet et le 1er septembre prochain, 70 cordes d'érable, tel que mentionné ci-dessus, et 15 cordes d'épicéa, de trois pieds et largeur par quatre.
100 100 cordons de charbon dit 'Coal' au crieur d'Écosse, passé par devant être livré dans les bureaux du palais de Justice et de la Cour de la prison.
110 30 tonnes de chaux fraîche, High Egg Size, par charge de 10 minutes des départements.

Les soumissions devront être en blanc et l'on peut se procurer un bureau, et devront contenir les signatures de deux propriétaires comme garantie de l'exécution des contrats.

Les soumissions pour chaque item seront considérées comme soumissions distinctes et séparées et le Sheriff ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

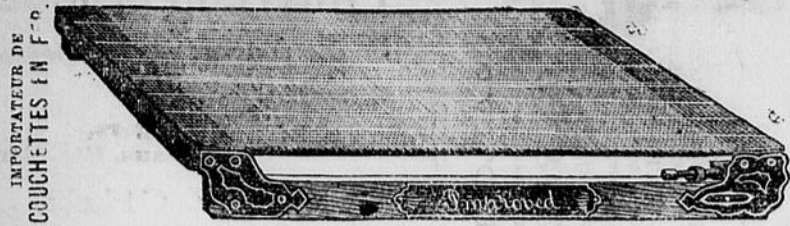
Bureau du Sheriff, Québec, 1er juin 1883. 2 juin 1883.—62-2-4-6-8-11-14. C. ALLEYN, Sheriff.

CORPORATION DE QUEBEC HOTTE-DE-VILLE. Québec, 1er juin 1883.

Avis public est par le présent donné que des soumissions écrites adressées au sous-secrétaire pour tous les stations en rale, No 2 et No 3 seront reçues de ce jour d'hui jusqu'à lundi le 11 courant à 4 heures p. m. au Bureau du Chef du département du feu, où toute information requise sera donnée de 9 a. m. à 4 h. p. m. chaque jour.

La Corporation ne s'engage à accepter la plus basse ni à se procurer des soumissions. Le contracteur devra être prêt à rédiger le contrat et à fournir la caution une copie certifiée de ce contrat. PHILIPPE, Secrétaire. Québec, 1er juin 1883.

D. S. RICKABY,



FABRICANT DE Matelas Supérieurs en Fil d'Acier Tordu, (BREVETÉS.)

AVERTISSEMENT!

DEVEZ-VOUS DE CES MATELAS DE QUALITÉ INFÉRIEURE QU'ON IMPORTE. Rappelez-vous que pour moins d'argent vous pouvez en acheter un de meilleure fabrication...

Garanti pour le Meilleur MATELAS en FIL MÉTALLIQUE. Commandes remplies promptement. PAS DE DELAI.

DEPARTEMENT DES MEUBLES. Meubles de Salle et de Chambre à coucher. Buffets, Chaises en canne et perforées, Fauteuils et Chaises extensives...

DEPARTEMENT FUNÉRAIRE. Cercueils en métal, en velours, en drap, en noyau, en bois de rose, etc.

306, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

2 juin 1883. — 18.

DESINFECTANT DU PROF. BURK

Extirpateur de la Vermine et Poudre Hygienne.

C'est le moyen de désinfecter vos demeures et d'éloigner les maladies.

CERTIFICATS:

Ceci est pour certifier que M. Jules O. Dorion est le seul agent à Québec pour la vente de notre Extirpateur de la vermine, connu sous le nom de Burk's Désinfectant.

J'ai examiné avec soin la Poudre Désinfectante du Prof. Burk, et je la considère comme un article de grande utilité dans toutes les résidences.

Ceci est pour certifier que nous faisons usage du Désinfectant du Prof. Burk au Palais de Justice et à la prison, et que nous le tenons pour le meilleur article que nous ayons jamais employé pour purifier l'atmosphère et chasser la vermine...

En vente chez JULES O. DORION, Pharmacien, 114, rue St-Joseph, St-Roch. 4 mai 1883.

Advertisement for 'VIN AL EXTRAIT DE FOIE DE MORUE DE CHEVRIER' with a fish logo and text describing its medicinal benefits.

Advertisement for 'HUILE DU DUCOUX' (cod liver oil) with an image of a bottle and text describing its health benefits.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

BEDARD & CARON, CORDONNIERS, 44, RUE SOUS-LE-FORT.

M. Bédard informe ses nombreux amis et le public en général qu'il s'est adjoint M. Caron comme associé et a transporté son magasin du No 205, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isaac Boivin...

Les marchandises de la campagne sont spécialement invitées à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.

M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société.

L. N. BERTRAND & FRÈRE,

117, Rue St-Joseph, SAINT-ROCH.

Ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ayant acheté tout le fond de magasin de V. Bélanger ils le vendront soit en gros ou en détail à des prix sans précédents.

TOUT SERA VENDU SANS RESERVE.

L'assortiment qui est considérable et très complet dans toutes les branches de ferronnerie et quincaillerie consiste en articles de tablettes en général, Peintures, Huiles, Vernis, Ustensiles de cuisine, Poêles de tout genre, (spécimens de la maison.) Coutellerie, etc., etc.

Et que pour acheter bon marché il faut aller au No 117, rue St-Joseph à l'enseigne de la grande pelle chez L. N. BERTRAND & FRÈRE, St-Roch.

CHEMIN DE FER DU NORD.

AVIS. SOUMISSIONS — POUR — Charroirage de Charbon

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à JEUDI midi le 14 courant pour le charroirage de 6000 tonnes (plus ou moins) de charbon (steam coal) du quel des Commissaires aux Usines de la Compagnie, rue de la Couronne. Ces soumissions devront porter la suscription 'Soumission pour Charroirage de Charbon'.

Traverse de l'Île d'Orléans

VAPEUR "ORLEANS" CAPT. BOLDUC.

Le et après le 5 de JUIN, il partira aux heures ci-après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances le permettant:

Table with columns for departure times from 'DE L'ILE' and 'DE QUEBEC' for the 'Orléans' steamship.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant. 22 mai 1883.

GUERISON CERTAINE SANS REMÈDE

BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLUBLES DE ALLAN, brevetées 16 oct. 1876. Une Boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours ou moins.

LA SANTÉ C'EST LA RICHESSE



Le Traitement du Dr. C. West pour l'nerf et le cerveau, spécifique garanti contre l'hystérie, les convulsions, les accès d'haut-mal, les accès, les étourdissements, le névralgie, etc.

JOHN C. WEST, Seuls propriétaires, Toronto. Ont. En vente à Québec, chez J. J. Veldou, 122 St-Joseph et chez E. Giroux & Frères, 38 et 39 rue St-Pierre.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1882. Arrangements d'hiver. 1883. Le et après LUNDI, le 4 DECEMBRE, les trains marcheront tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit:

Table showing train schedules and fares for the Intercolonial Railway, including routes to Halifax and St-Jean.

Chemin de fer de Québec et du lac St-Jean

Les trains de Fret et de Passagers circuleront tous les jours (excepté les dimanches) comme suit:

Table showing train schedules and fares for the Québec and Lake St-Jean Railway, including routes to St-Raymond and St-Jean.

Les trains se rencontrent à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Ladrière de Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Bulletin Maritime.

ARRIVAGES. Havre, 9—Le steamer France est arrivé. New-York, 9—Le steamer Elbe est arrivé de Brême.

DEPARTS. Halifax, 9—Le steamer Carroll est arrivé de Charlottetown, Ile du Prince-Édouard, et est reparti ce matin pour Boston.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES 9 juin. Barque Boivid, capt. Hemilisen, France, Hans Hagens & fils, lest. — Latons, Hurry, Amsterdam, Sharples fils & Cie, lest.

ENTRES EN CHARGEMENT.

9 juin. Bigantin New Dominion, Jos Dechêne, pour Saint-Jean Terrebonne, Price frères et cie, au quai Price. Barque Eumore, Hutcheon, pour South Dock Sunderland, par J Burstall & Cie, à l'Anse Ottawa.

ACQUITTES.

9 juin. Barge Julien Bismark, Laroche, Montréal, 175 tonneaux de charbon, par John Baile. Barque Nina, Burnett, Montrose, bois, Sharples fils & Cie.

VENTES PAR LE SHERIF.

12 juin. L'hon. Thos. K. Ramsay et James Rose vs Dame Marie Jessy Anne Desbarats, un lot dans le quartier St-Louis, vendu au shérif à Québec le 12 juin prochain.

SEL! SEL! A BORD le HUGH CANN on a TERRE. 5,500 Sacs gros Sel de Liverpool. 500 Sacs Sel fin. A BAS PRIX. J. B. Renaud & Cie. 72 a 82, RUE ST-PAUL. 18 mai 1883.